

# Rapport d'activité 2023



**L**e déficit prolongé de précipitations et les périodes de canicules répétées de l'année 2022 avaient fortement impacté la ressource en eau de la Montagne Noire. En baisse depuis le mois de mai 2022, les deux barrages de l'Institution ont vu leur situation s'inverser et se sont remplis seulement à partir du mois de mars 2023.

L'Institution a travaillé avec les différentes structures à l'équilibre des usages de l'eau, en particulier avec les Voies Navigables de France. En 2023, nous avons donc pu garantir la fourniture de l'eau d'irrigation et la production d'une eau potable toujours d'une excellente qualité. Nous restons vigilants. La ressource n'est pas inépuisable mais la bonne gestion des services de l'IEMN et de ses partenaires permet de satisfaire les besoins autant que faire se peut.

Chaque année, l'Institution entretient son patrimoine et surveille ses ouvrages de près. Plusieurs chantiers ont été réalisés à cet effet comme le déploiement d'un nouveau système de vidéoprotection et d'éclairage de nuit au niveau du barrage des Cammazes. Ces travaux sont indispensables à l'alimentation en eau de tout un territoire. D'autres travaux structurants verront le jour prochainement en fonction des résultats des études prospective et financière en cours.

Retenons cependant, toutes et tous, que dans un contexte actuel marqué par des pénuries croissantes, une bonne gouvernance est plus que jamais essentielle à la gestion de l'eau pour permettre, à nous tous, l'accès à l'eau potable et à un service public de qualité.

Gilbert HÉBRARD  
Président de l'IEMN

# SOMMAIRE

<b>1. L'Institution</b>	
1.1 Les missions	p.5
1.2 L'organisation	p.6
<b>2. La ressource en eau</b>	
2.1 La ressource en eau des barrages	p.8
2.2 La ressource en eau AHL/barrage de la Ganguise	p.13
<b>3. La production de l'eau potable</b>	p.15
<b>4. Les consommations de l'eau potable</b>	p.18
<b>5. La qualité de l'eau potable</b>	
5.1 Les objectifs qualité des eaux	p.25
5.2 La qualité de l'eau produite	p.26
5.3 La qualité de l'eau distribuée	p.28
<b>6. L'eau d'irrigation</b>	
6.1 L'organisme unique	p.31
6.2 Les volumes prélevés	p.32
6.3 La compensation des prélèvements	p.33
<b>7. La production hydroélectrique</b>	p.36
<b>8. L'entretien du patrimoine</b>	
8.1 Les travaux d'investissement réalisés en régie	p.38
8.2 Les travaux d'investissement réalisés en externe	p.41
8.3 Le suivi du patrimoine	p.44
<b>9. L'Institution au quotidien</b>	
9.1 Le panorama	p.46
9.2 Des hommes et des compétences	p.47
<b>10. Les finances</b>	
10.1 Le tarif de l'eau	p.51
10.2 Le budget Eau potable	p.52
10.3 Le budget Électricité	p.54
10.4 Le budget Irrigation	p.56
<b>11. Les indicateurs de performances</b>	p.60
<b>12. Les marchés publics</b>	p.62



## 1. L'Institution

# 1.1

## Les missions

### A l'origine, répondre à un besoin

Dès le début des années 1940, les élus locaux avaient essayé d'impulser des projets d'adduction d'eau intéressant des secteurs plus ou moins vastes du Lauragais. La problématique alors soulevée consistait à prendre l'eau, là où elle est, dans la Montagne Noire, et l'amener là où elle n'est pas, sur les collines, moins élevées de ce Lauragais, si sensible à la sécheresse.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, le Ministre des Travaux Publics et des Transports, constate un écart important entre les besoins du canal du Midi et les apports excédentaires du système hydraulique de la Montagne Noire. Il donne son aval pour la création d'une structure chargée de mettre au point un projet qui prévoyait l'aménagement complet des ressources hydrauliques de la Montagne Noire. L'objectif était de satisfaire les besoins légitimes des populations lauragaises.

Trois départements, l'Aude, la Haute-Garonne et le Tarn, délibèrent alors dans le même sens pour soutenir ce projet et créer l'Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire (IIAHMN) devenue l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN) en 2009.

L'Institution voit le jour par deux arrêtés préfectoraux du 10 octobre 1947 et du 05 août 1948. Ses missions comprenaient l'étude et l'exécution d'un programme d'aménagements hydrauliques dans la Montagne Noire pour alimenter

### Quatre missions nécessaires à tout un territoire

Depuis 1948, l'Institution s'attache à répondre, au mieux et dans la transparence à ses quatre missions de service public :

- produire en quantité suffisante une eau potable de qualité à l'attention de syndicats de communes ou de communes isolées qui se chargent de la distribuer dans les meilleures conditions aux habitants de l'aire desservie,
- assurer à l'agriculture la satisfaction de ses besoins en eau,
- participer à l'alimentation du canal du Midi,
- réaliser à cet effet les ouvrages nécessaires au stockage, au transport de la ressource en eau, à sa potabilisation et à son acheminement vers les collectivités en charge de la distribution.



# 1.2

## L'organisation

L'Institution est dirigée par un conseil d'administration composé de 15 membres, à savoir les Présidents des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn ainsi que des Conseillers Départementaux de chaque département désignés par leur assemblée départementale respective pour la durée du mandat, soit 6 ans.

Le Conseil d'Administration est compétent pour :

- voter les budgets et les comptes de l'Institution,
- prendre les décisions relatives au personnel, au patrimoine, aux actions en justice, aux emprunts ainsi qu'aux programmes de travaux.

Hélène Sandragne, Présidente

4 conseillers départementaux titulaires :

- Chloé Danillon
- Paul Griffe
- Daniel Dedies
- Muriel Cherrier

5 conseillers départementaux suppléants :

- Eliane Brunel
- Françoise Navarro-Estalle
- Alain Ginies
- Christian Raynaud
- Maria Conquet



Sébastien Vincini, Président, représenté par Gilbert Hébrard

4 conseillers départementaux titulaires :

- Bernard Bagneris
- Pascal Boureau
- Florence Siorat
- Jean-Michel Fabre

5 conseillers départementaux suppléants :

- Martine Croquette
- Serge Deuilhé
- Loïc Gojard
- Aude Lumeau-Préceptis
- Thierry Suaud



Christophe Ramond, Président, représenté par Christophe Testas

4 conseillers départementaux titulaires :

- Claudie Bonnet
- Emmanuel Joulie
- Laurent Vandendriessche
- Jean-Luc Alibert

5 conseillers départementaux suppléants :

- Florence Belo
- Michel Benoît
- Nathalie Joseph
- Géraldine Rouanet
- Eve Bugis





## **2. La ressource en eau**

# 2.1

## La ressource en eau des barrages

### Les apports naturels et la pluviométrie

Après une année 2022 marquée par la sécheresse, 2023 a débuté par un épisode intense de sécheresse hivernale. L'année 2023 est légèrement plus pluvieuse que 2022. Mais cela ne se retrouve pas dans les apports naturels des barrages. Sur l'année hydrologique (du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023) les apports naturels de l'Alzeau sont de 14,9 Mm<sup>3</sup>, ils correspondent à une décennale sèche. Sur le Sor, ils se situent entre la vicennale sèche et la décennale avec 13 Mm<sup>3</sup>.

Sur le barrage des Cammazes, la pluviométrie sur l'année hydrologique 2022/2023 est de 1 205 mm, légèrement au-dessus de la moyenne (1 164 mm/an). Elle correspond à une année moyenne caractérisée par les mois de novembre et mai particulièrement pluvieux. Les mois de décembre, février, août, septembre et octobre ont été particulièrement secs. Sur le barrage de la Galaube, la pluviométrie est seulement de 1 198 mm pour une moyenne de 1 477 mm.

### L'état des réserves

Au 2 janvier 2023, les réserves affichaient un volume de 10,9 Mm<sup>3</sup>, une ressource bien en deçà de la réserve interannuelle visée au 31 octobre à 12,5 Mm<sup>3</sup> qui garantit la fourniture d'eau potable pour l'année suivante.

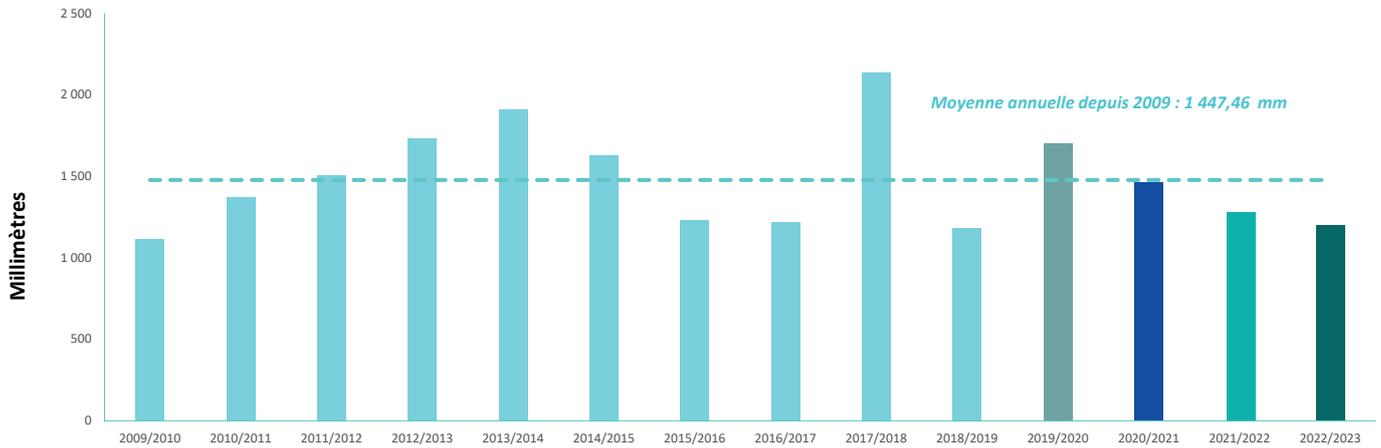
Au 9 février, les apports naturels étaient bien inférieurs aux apports centennaux secs et le volume était de 10,4 Mm<sup>3</sup> pour les deux barrages, soit 39 % de remplissage. Les barrages étaient en constante diminution depuis le mois de mai 2022. Des mesures spécifiques ont dû être mises en place dès le mois de février pour améliorer le remplissage (diminution du débit réservé de l'Alzeau et du Sor, stockage d'une partie des droits d'eau de VNF dans le barrage des Cammazes).

Les pluies des mois de mai et juin ont permis d'améliorer le remplissage des barrages sans toutefois arriver à la cote de retenue normale. Les pluies de juin et juillet ont aussi évité un déstockage du barrage tant pour l'eau potable que pour l'irrigation. Au 30 juin 2023, les barrages avaient atteint un taux de remplissage de 91 %. Les déstockages ont débuté à partir de la mi-juillet.

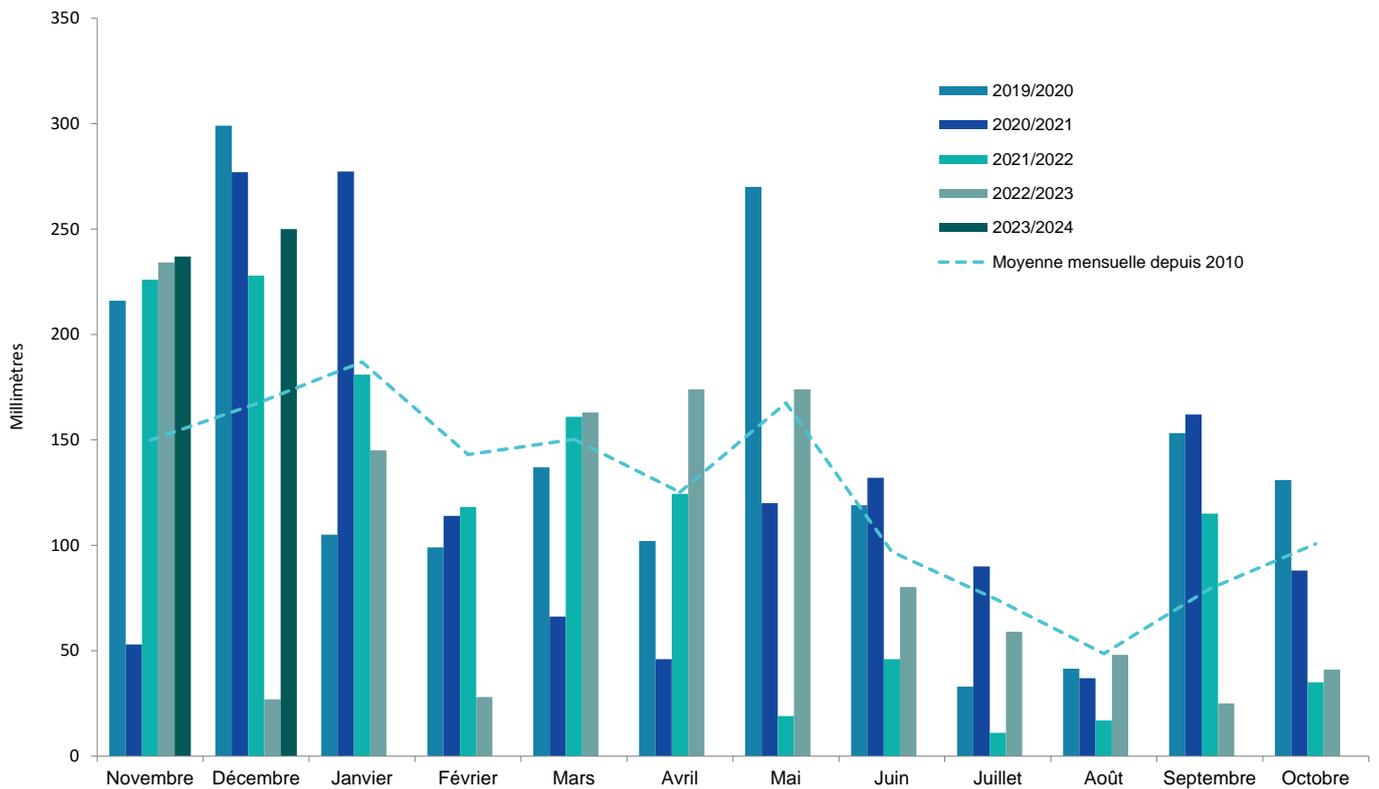
Au 31 octobre 2023, le volume en eau stockée dans les barrages de la Galaube et des Cammazes s'élevait à 14,1 Mm<sup>3</sup> soit 53% de la réserve contre 46% à la même période en 2022. VNF a repris la totalité de son avance de quotas. Les besoins en eau potable ont pu être assurés et les irrigants ont finalement eu un quota de 90 %. Ils n'ont pas pu utiliser la totalité du volume alloué en raison d'un assolement mis en place avant la parution de l'arrêté du PAR.

# Barrage de la Galaube

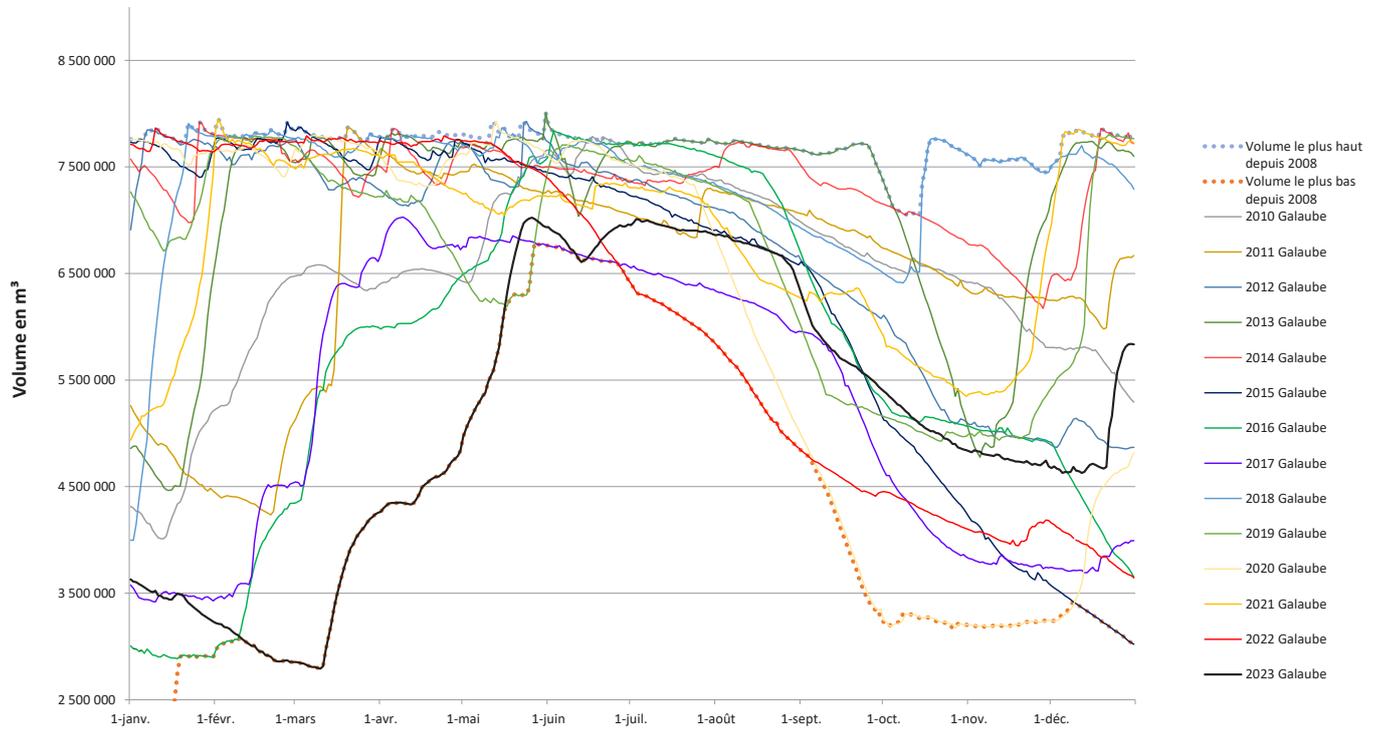
## Pluviométrie annuelle relevée sur le barrage de La Galaube sur l'année hydrologique (du 01/11 au 31/10)



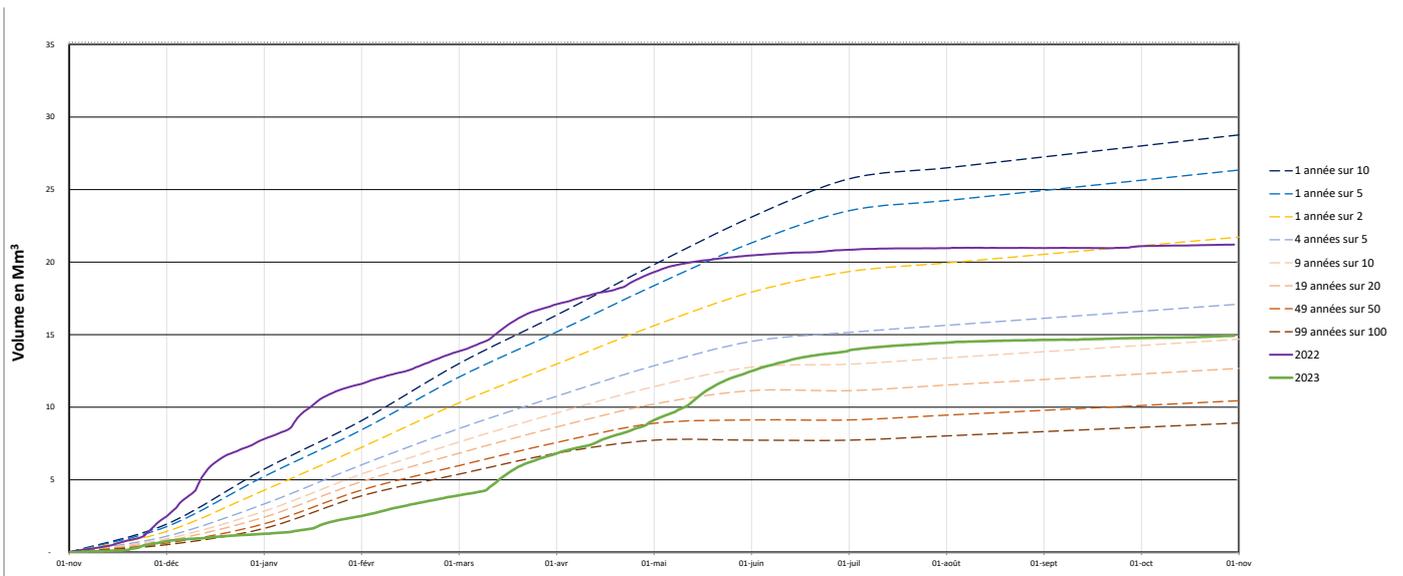
## Pluviométrie relevée sur le barrage de La Galaube (en millimètres/mois) sur l'année hydrologique



## Volume du barrage

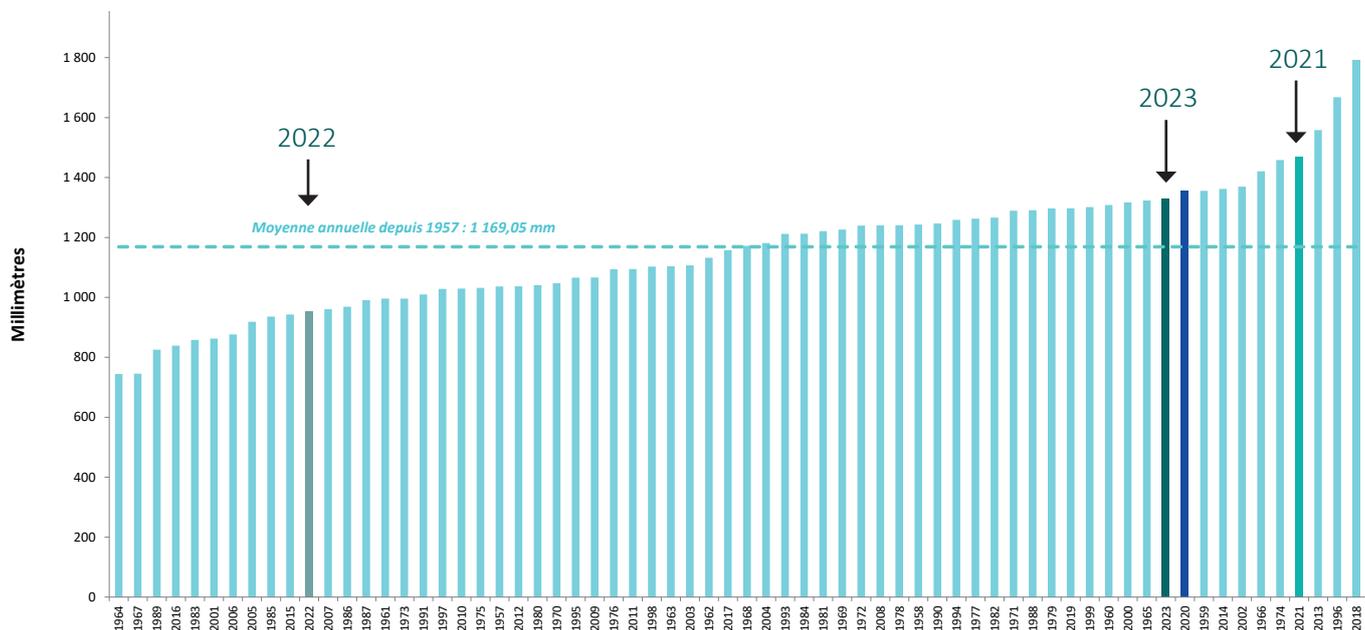


## Apports naturels

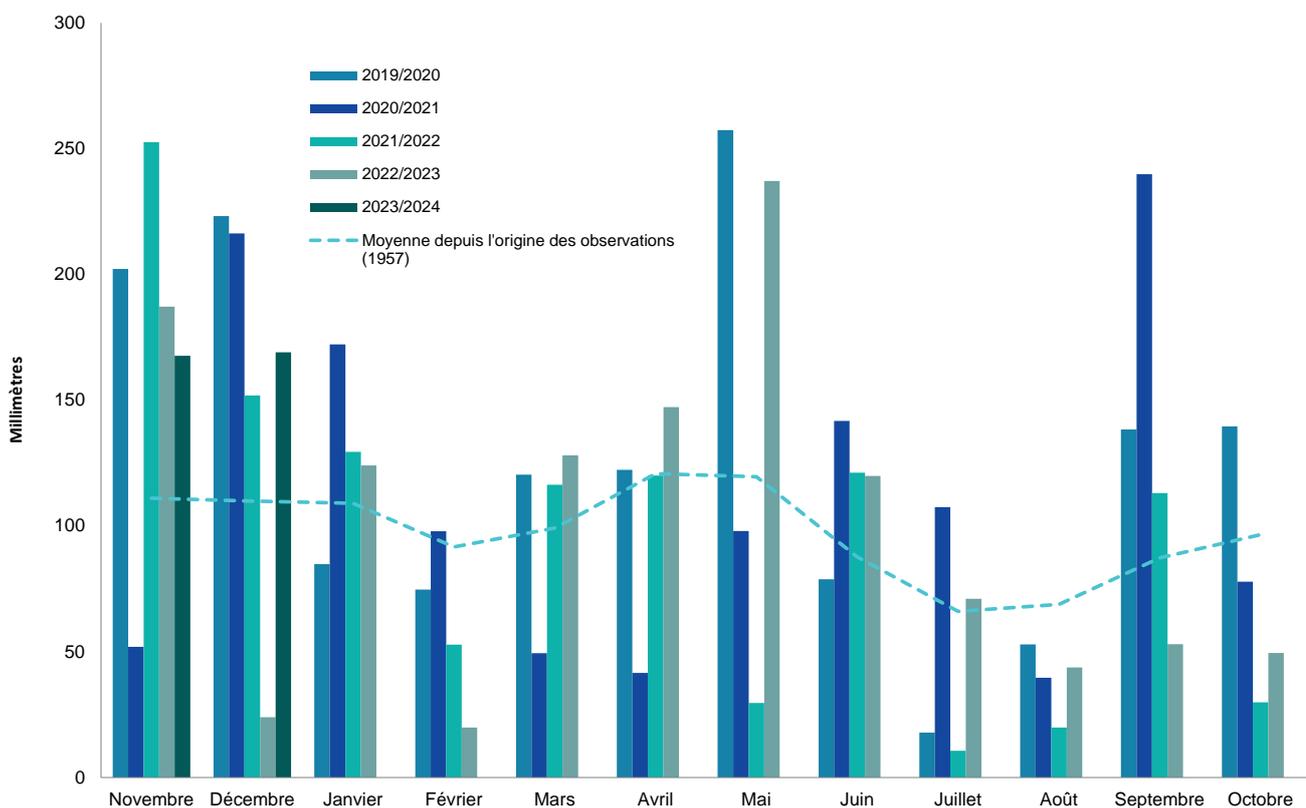


# Barrage des Cammazes

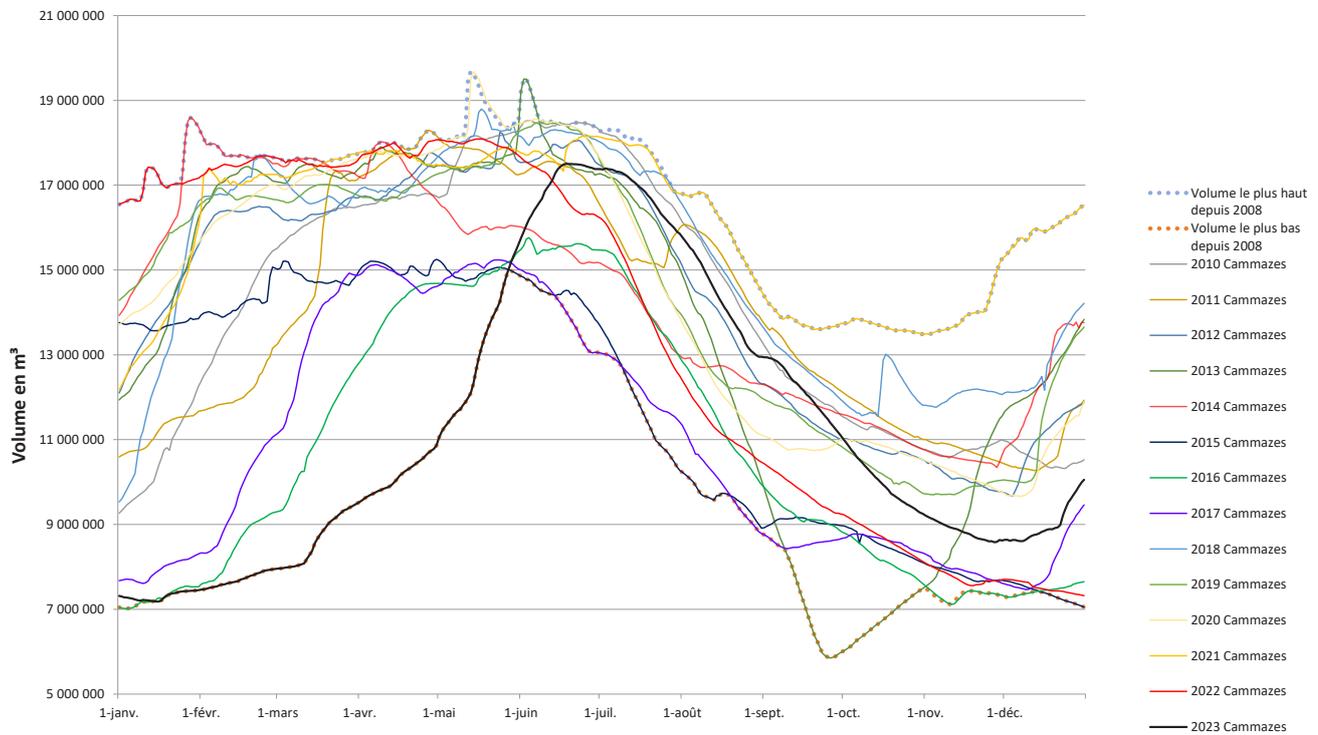
## Pluviométrie annuelle relevée sur le barrage des Cammazes sur l'année hydrologique (du 01/11 au 31/10)



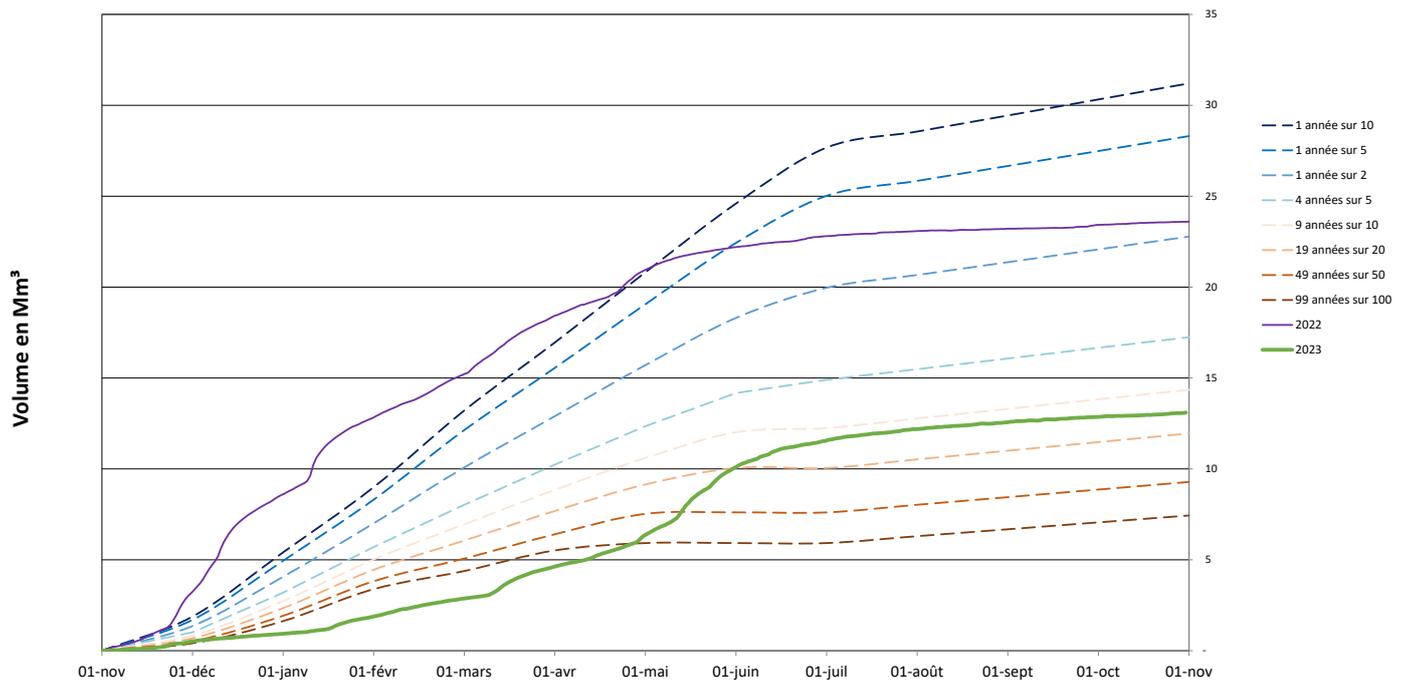
## Pluviométrie relevée sur le barrage des Cammazes (en millimètres/mois) sur l'année hydrologique



## Volume du barrage



## Apports naturels



## 2.2

# La ressource en eau AHL/barrage de la Ganguise

L'IEMN est le gestionnaire quantitatif du système et fournit à ce titre dans son rapport d'activité la synthèse des volumes entrants et sortants ci-dessous, établie entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

Adducteur Hers-Lauragais			
Volumes sortants Montbel en m <sup>3</sup>	Volumes sortants en m <sup>3</sup>		
	Volume prise en ligne (volume limité à 8 hm <sup>3</sup> et pris sur le volume utilisable de BRL = 10,5 hm <sup>3</sup> *** )		Volume Brésil (transfert AHL vers Ganguise)
	été (du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 octobre)	hiver	
10 890 700	2 826 609	417 308	7 785 880

Barrage de la Ganguise					Consommations des quotas en m <sup>3</sup>				
Volumes stockés dans barrage Ganguise (avec culot) (au 30/06/23) en m <sup>3</sup>	Volumes entrants en m <sup>3</sup>		Volumes sortants hors quotas en m <sup>3</sup>		V BRL (volume utilisable en irrigation = 10,5 hm <sup>3</sup> )	V Réseau31 (volume affecté Réseau31 dans système AHL/Ganguise = 7 hm <sup>3</sup> )	V IEMN (volume affecté IEMN dans système AHL/Ganguise = 5 hm <sup>3</sup> )	V VNF (volume affecté VNF dans système AHL/Ganguise = 2,5 hm <sup>3</sup> )	V FRESQUEL (volume affecté Fresquel dans système AHL/Ganguise = 1hm <sup>3</sup> )
	Volume pompes Naurouze étage 1 (excédents Montagne Noire et essais de fonctionnement)	Volume Apports naturels calculés	Evaporation (non affecté)	Volume règlement d'eau et lachures exceptionnelles pour maintien du plan d'eau (non affecté)					
22 500 000	4 970	3 101 451	1 984 896	3 289 805	5 305 663	3 472 638	2 050 026	1 389 000	167 959

## Bilan quantitatif du système AHL/Ganguise

L'année 2023 a été marquée :

- par un volume de transferts AHL historiquement bas ;
- par la mise en place de quota de 50% pour tous les usages AHL/Ganguise.

La clause de revoyure a été appliquée pour 2,5 Mm<sup>3</sup>.

## Cas particulier de l'IEMN

Le système AHL/Ganguise constitue pour l'IEMN une ressource complémentaire à ses deux barrages de la Galaube et des Cammazes. L'IEMN disposait comme les autres partenaires du système de 50% de quota soit 2,5 Mm<sup>3</sup> en 2023.

Afin de compenser l'irrigation dont l'IEMN est mandataire sur le canal du Midi, et pour fournir le droit d'eau dû à VNF dans le barrage des Cammazes, il a été utilisé 2 Mm<sup>3</sup> à partir du système AHL/Ganguise (dont 1,85 Mm<sup>3</sup> pour VNF).



### 3. La production de l'eau potable

# 3

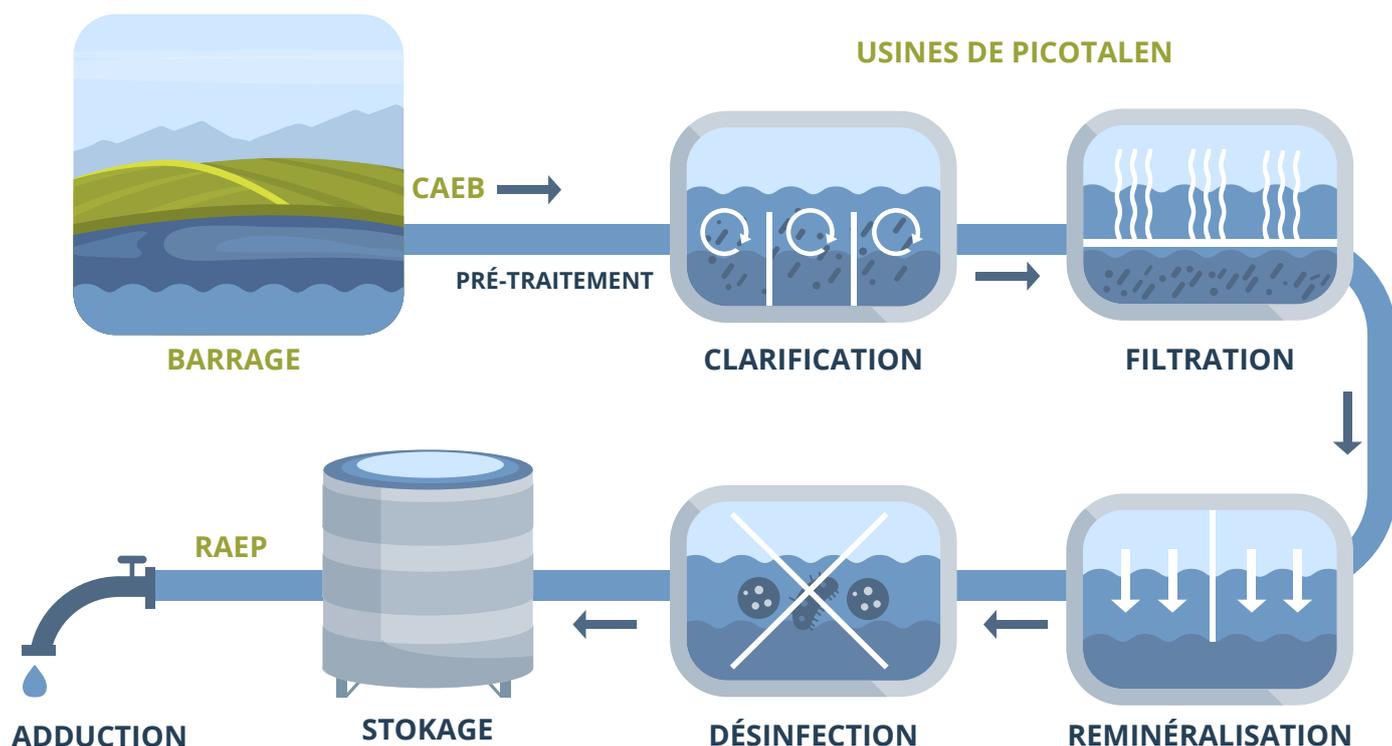
## La production de l'eau potable

### Le traitement de l'eau brute

Les trois usines de traitement de Picotalen disposent de filières différentes mais produisent des eaux de qualité équivalente. Les usines disposent de deux barrières de désinfection : ozone ou UV et eau de javel, garantissant ainsi la sécurité sanitaire.

En 2023, les usines ont traité 12 621 021 m<sup>3</sup> d'eau brute repartis de la manière suivante :

- Picotalen1 : 38,57%
- Picotalen 2 : 25,73 %
- Picotalen 3 : 35,71%



## USINE DE PICOTALEN 1

Cette station est modulable en fonction des besoins de 180 l/s à 300 l/s. Elle possède une filière complète :

- coagulation,
- décantation à flocculants,
- oxydation à l'ozone,
- reminéralisation,
- filtration,
- désinfection à l'ozone,
- deuxième barrière de désinfection au chlore,
- mise à l'équilibre finale de l'eau à la soude

## USINE DE PICOTALEN 2

Cette station est modulable en fonction des besoins, de 165 l/s à 330 l/s :

- reminéralisation,
- microfiltration par tamis à 20 µm,
- préozonation,
- coagulation
- filtration,
- désinfection à l'ozone,
- deuxième barrière de désinfection au chlore,
- mise à l'équilibre finale de l'eau à la soude.

## USINE DE PICOTALEN 3

Cette station modulable de 120 l/s à 230 l/s a été mise en service au mois de mai 2012.

Elle possède une filière complète :

- reminéralisation,
- pré-ozonation,
- acidification,
- coagulation,
- décantation à floc lesté,
- filtration sur filtre bicouche, charbon en grain et sable,
- désinfection aux UV moyenne pression,
- deuxième barrière de désinfection au chlore,
- mise à l'équilibre finale de l'eau à la soude.

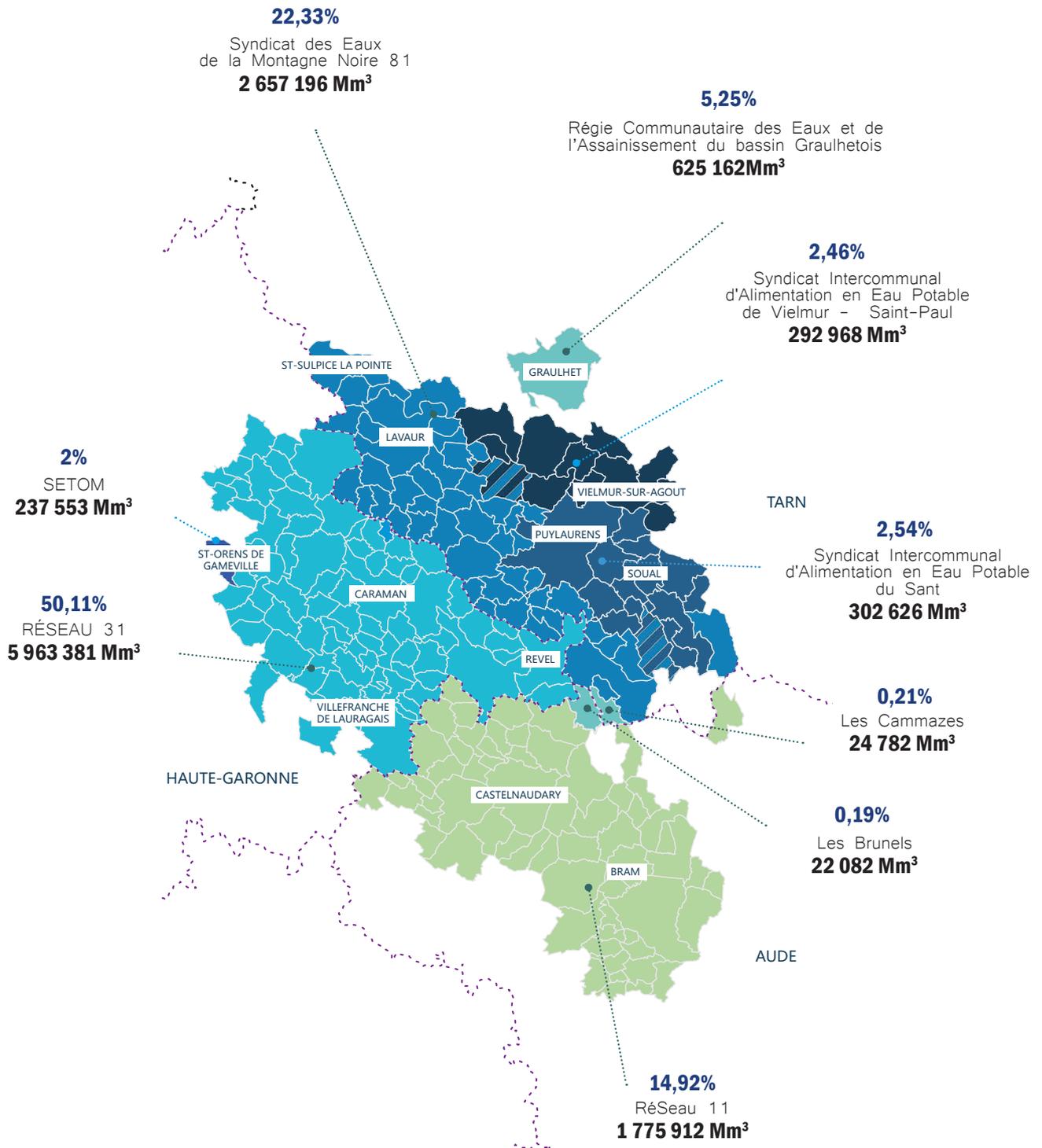


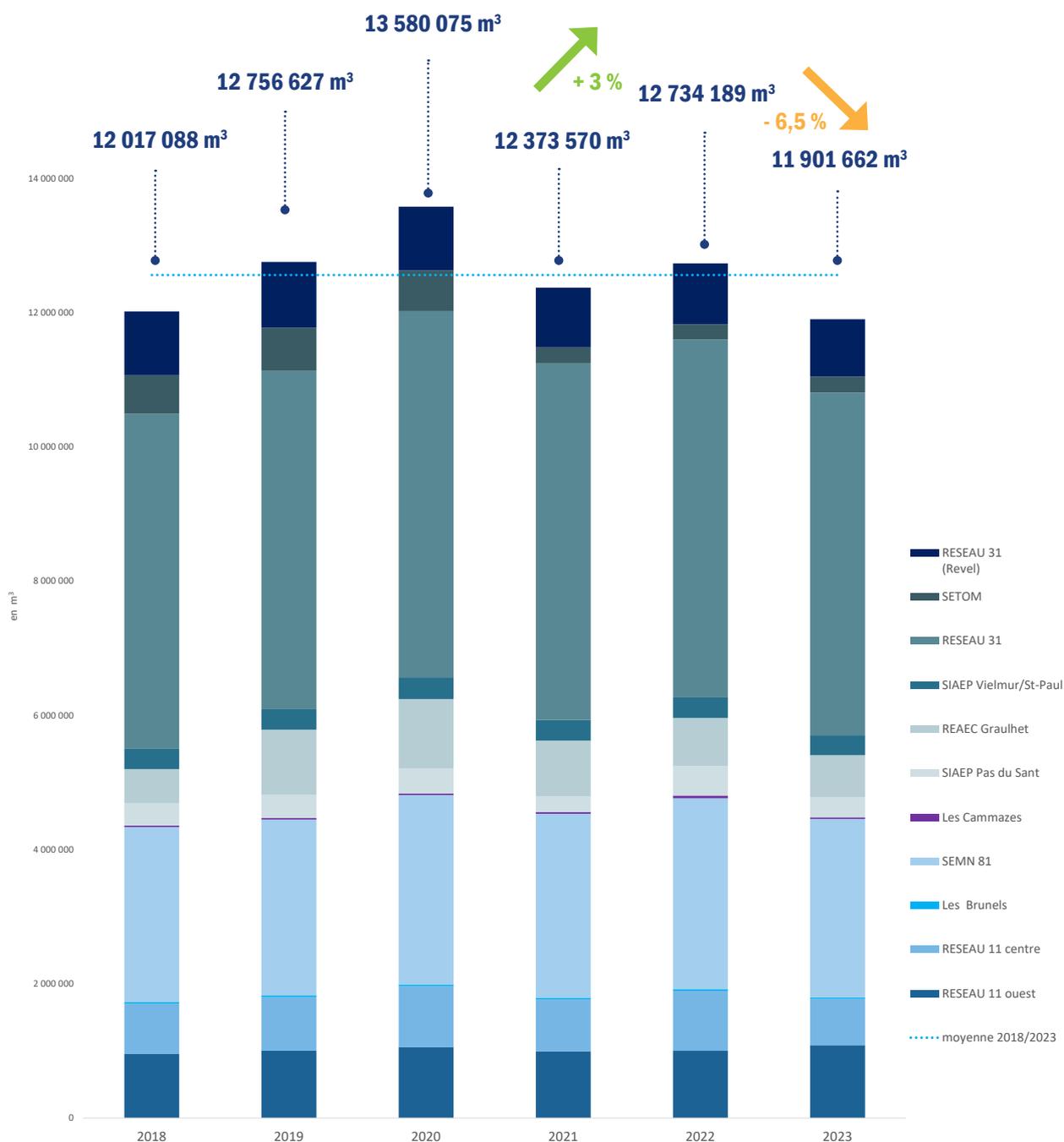
## 4. Les consommations de l'eau potable

# 4

## Les consommations de l'eau potable

La répartition des volumes d'eau vendus en 2023



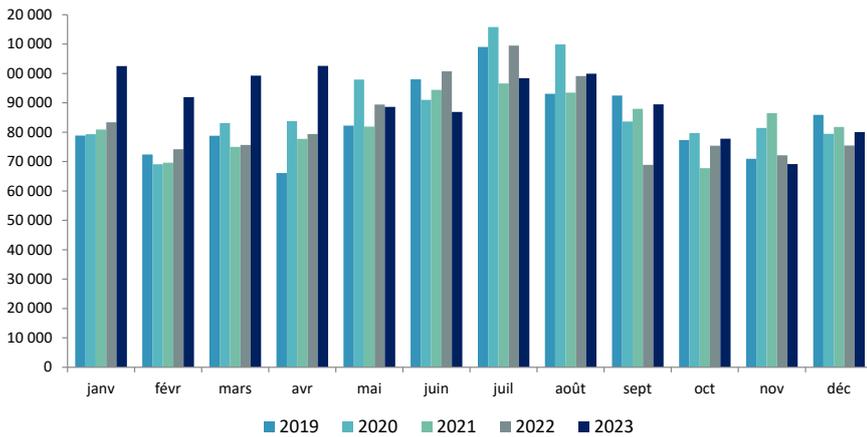


Le volume acheté par les collectivités en 2023 s'élève à 11 901 662 m<sup>3</sup> soit une baisse des ventes d'eau de 6,54 % par rapport à 2022. Le détail des consommations par partenaires est présenté ci-après. Les volumes vendus sont en baisse pour toutes les structures, à l'exception de RéSeau 11 secteur ouest (+8 %) et le SETOM (+4 %). Les baisses varient de 4 à 36 %.

Plusieurs points marquants en 2023 :

- les mois de mai, juin et juillet ont été particulièrement pluvieux alors que ce sont les mois de plus forte consommation de l'année ;
- en raison des très faibles apports naturels, la production d'eau potable de l'IEMN n'était pas assurée jusqu'au mois d'avril. C'est pour cela que certains syndicats (RéSeau et la RCEAC de Graulhet) ont favorisé d'autres ressources que celles de l'IEMN.

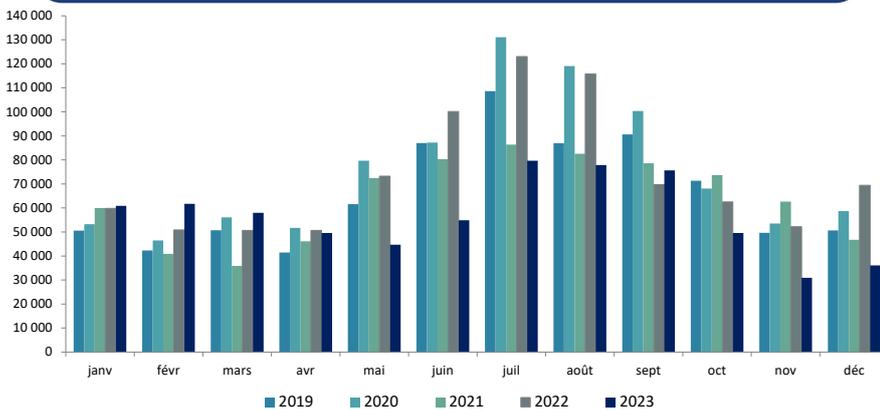
## RéSeau 11 secteur ouest



**+ 8,31 %**  
par rapport à 2022

Hausse des consommations liée aux premiers mois de l'année où le délégataire de RéSeau11 a favorisé la ressource IEMN par rapport aux puits de Castelnaudary.

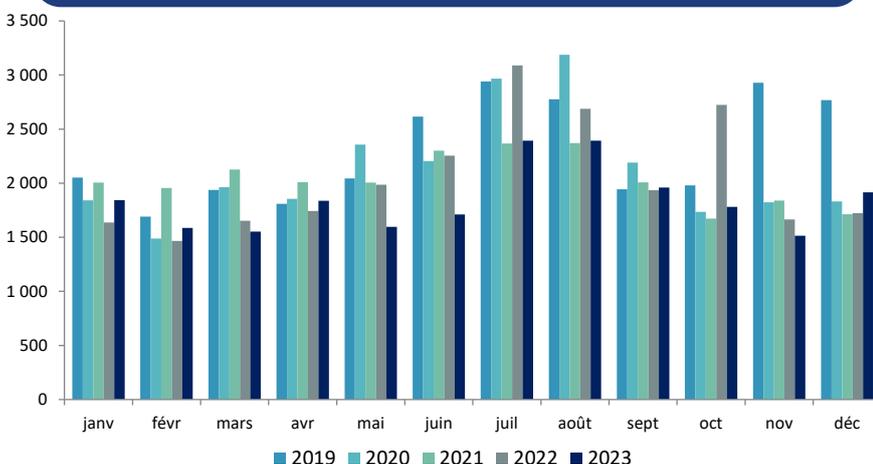
## RéSeau 11 secteur centre



**- 22,61 %**  
par rapport à 2022

Baisse des consommations. Le syndicat a privilégié une autre ressource en raison du faible remplissage des barges IEMN en début d'année 2023.

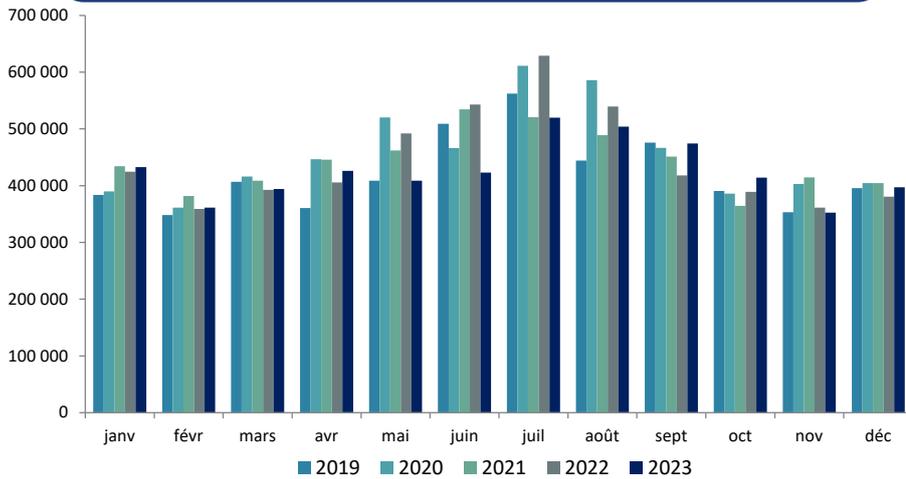
## Les Brunels



**- 10,09 %**  
par rapport à 2022

Baisse des consommations liée aux conditions météorologiques de mai à juillet.

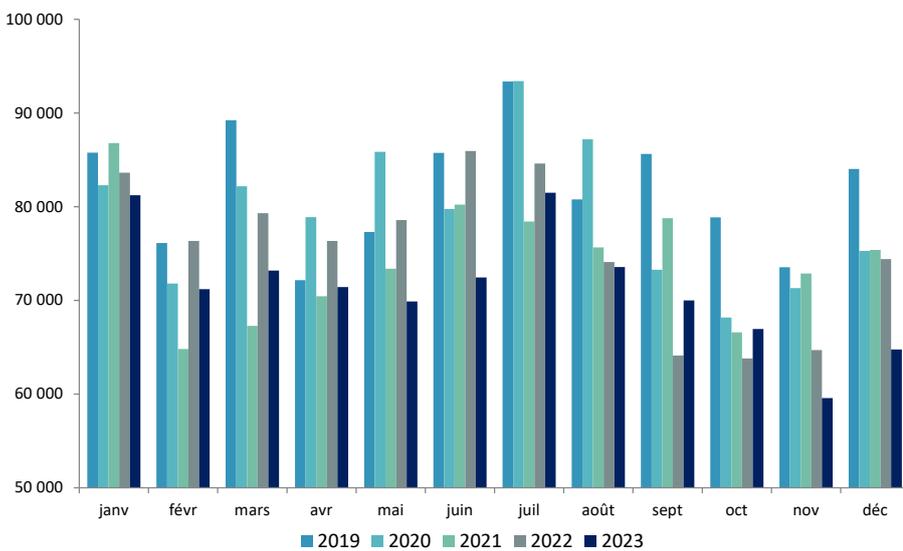
## RESEAU 31



-4,24%  
par rapport à 2022

Baisse des consommations liée aux conditions météorologiques de mai à juillet.

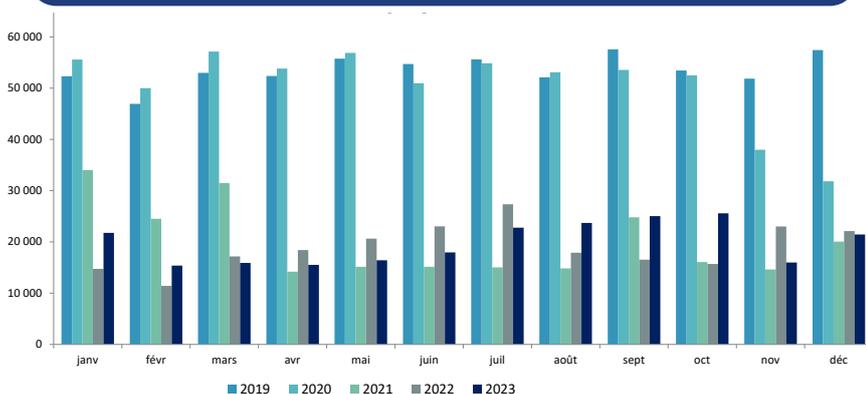
## RESEAU 31 (Revel)



-5,54%  
par rapport à 2022

Baisse des consommations liée aux conditions météorologiques de mai à juillet.

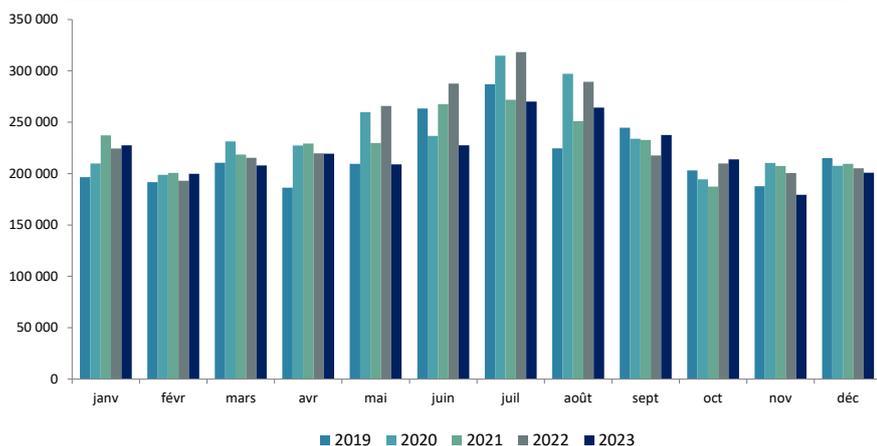
## SETOM (St-Orens / Toulouse Métropole)



+4,17%  
par rapport à 2022

Hausse des consommations.

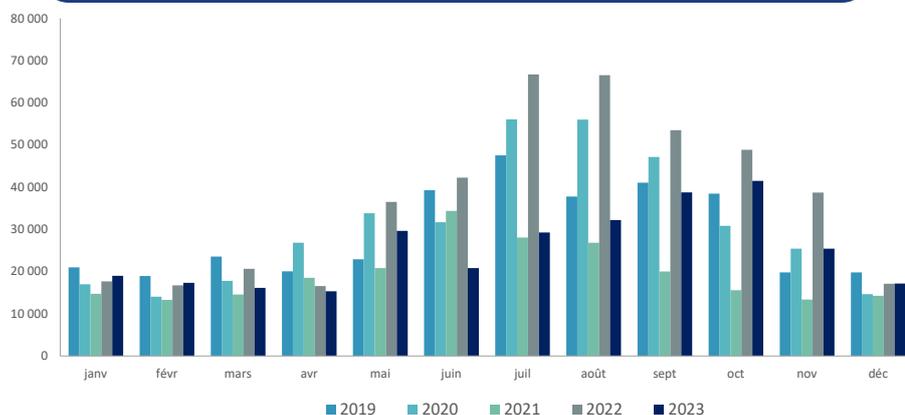
## SEMN 81



**- 6,66 %**  
par rapport à 2022

Baisse des consommations liée aux conditions météorologiques de mai à juillet.

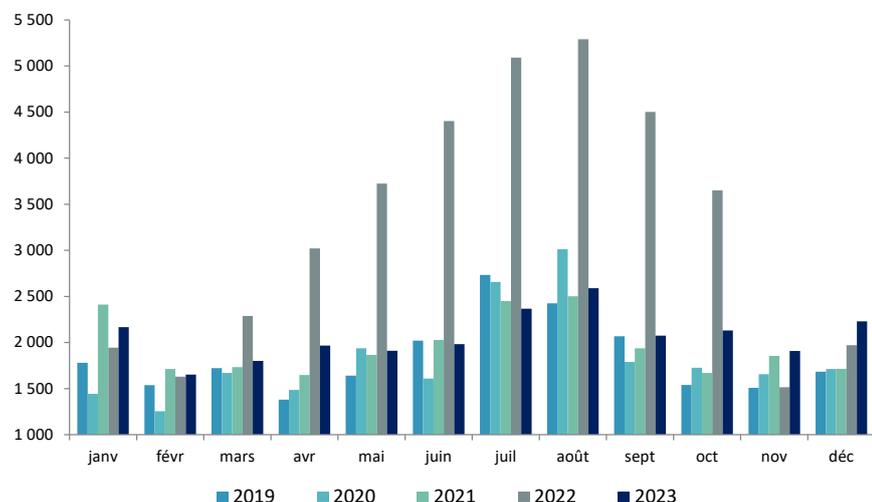
## SIAEP Pas du Sant



**- 31,51 %**  
par rapport à 2022

Baisse des consommations liée aux conditions météorologiques. Le Syndicat a peu sollicité la ressource de l'EMN car sa ressource produisait suffisamment.

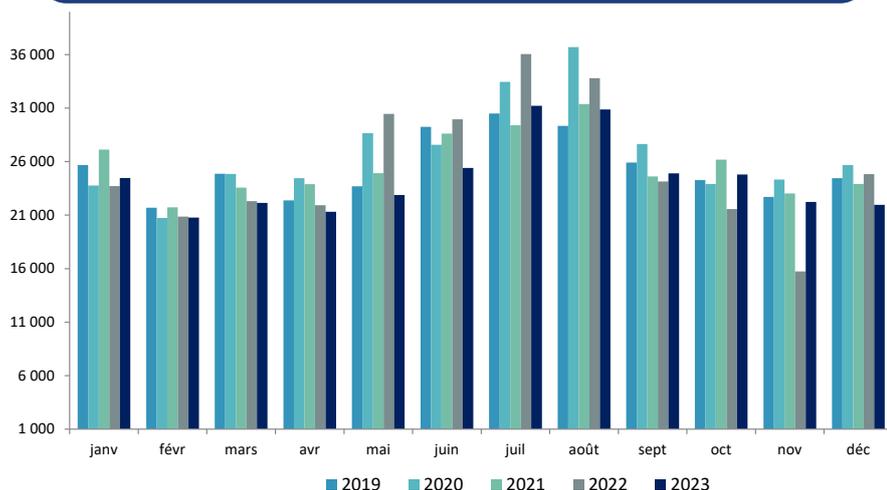
## Les Cammazes



**- 36,51 %**  
par rapport à 2022

Baisse des consommations due à la réparation d'une fuite (mars à octobre 2022).

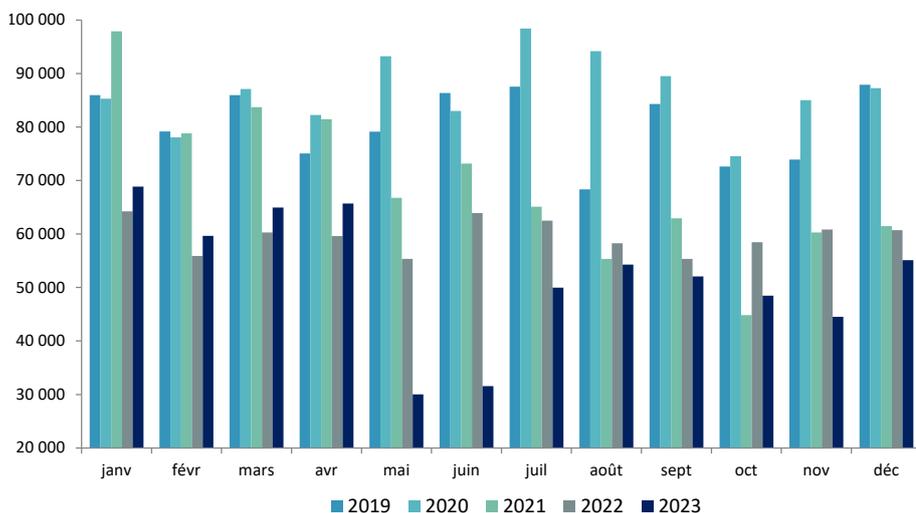
## SIAEP Vielmur / St-Paul



- 4,06 %  
par rapport à 20212

Baisse des consommations liée aux conditions météorologiques de mai à juillet.

## RCEAC du bassin Graulhetois



- 12,61 %  
par rapport à 2022

Le syndicat a privilégié une autre ressource.

## Le rendement

Le rapport entre le volume consommé par les collectivités et le volume prélevé en eau brute traduit le rendement de l'ensemble des ouvrages de l'Institution (usines, réservoirs et réseaux d'adduction).

Pour 2023, il s'établit à 94,30 % (11 901 662 m<sup>3</sup> / 12 621 021 m<sup>3</sup>). En comparaison, il s'élevait à 92,5 % en 2022.

Dans le détail, le rendement de la production (usines et réservoirs) s'établit à 92,5 % (11 676 544 m<sup>3</sup> / 12 621 021 m<sup>3</sup>) et celui du réseau d'adduction à 101,93 % (11 901 662 m<sup>3</sup> / 11 676 544 m<sup>3</sup>).

*Il faut noter que l'incertitude de comptage est de l'ordre de +/- 2 %, ce qui peut expliquer un rendement calculé du réseau supérieur à 100 % certaines années.*



## **5. La qualité de l'eau potable**

# 5.1

## Les objectifs qualité des eaux

La qualité des eaux brutes, produites et distribuées par l'Institution, fait l'objet de contrôles réguliers par l'autorité sanitaire (Agence Régionale de Santé). 12 prélèvements sur l'eau du barrage et 24 prélèvements en sortie d'usine ou sur le réseau d'adduction sont réalisés chaque année par l'ARS. Les analyses sont confiées à un laboratoire indépendant agréé par le Ministère de la Santé et désigné par l'ARS. Des analyses d'autocontrôle réalisées par le laboratoire de l'Institution, ainsi que des analyseurs en continu viennent compléter ce contrôle réglementaire.

### L'autocontrôle

L'Institution, dans le cadre de sa démarche qualité et conformément au Code de la Santé, effectue elle-même des analyses :

- environ 200 prélèvements sont effectués sur l'eau brute (une centaine sur les barrages des Cammazes et de la Galaube et une centaine au niveau des apports du barrage des Cammazes) afin d'adapter, si nécessaire, le traitement des usines de potabilisation ;
- environ 800 prélèvements et analyses sont effectués sur l'eau produite et distribuée (réseau IEMN).

Les analyses effectuées par le laboratoire d'auto-contrôle de l'Institution sont de deux types :

- physico-chimiques (température, pH, turbidité, conductivité, TH, THCa, teneurs en matières organiques, fer, aluminium, manganèse, chlore total et actif) ;
- microbiologiques (germes à 22°C, coliformes, Escherichia-Coli, entérocoques et spores de bactéries sulfitoréductrices).

### La surveillance en continu

Des appareils de mesure en continu permettent également de suivre le bon déroulement des différentes étapes de traitement de l'eau. Les paramètres concernés sont : pH, Conductivité, Turbidité, Résiduel d'ozone, Résiduel de Chlore. Ces appareils sont reliés à un poste de supervision informatisé dans chacune des usines permettant d'avoir une vue d'ensemble de la filière de traitement. Le suivi de ces informations est assuré en permanence par la présence d'un pilote d'usine ou via la transmission d'alarmes sur son poste d'astreinte.

### L'autosurveillance

L'IEMN suit encore son eau potable par delà ses points de livraison. Il s'agit de l'autosurveillance, un service proposé aux collectivités partenaires et qui vient ainsi compléter les contrôles réglementaires menés sur leurs territoires. Le laboratoire de l'IEMN effectue ainsi près de 1 000 prélèvements/ an pour son propre compte et pour les collectivités distributrices, afin de s'assurer du maintien de la qualité de l'eau dans les canalisations et les châteaux d'eau et aviser sur les mesures à prendre en cas de dégradation de cette qualité.

# 5.2

## La qualité de l'eau produite

Tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité qualitative des eaux, grâce au contrôle de l'eau brute stockée dans les barrages, l'eau produite et l'eau distribuée dont les bilans sont présentés ci-après.

Les contrôles ARS sont effectués mensuellement au niveau du départ réseau à l'aval du poste de rechloration de Pico-talen.

ARS	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	13	0.13	0.26	<0.1	0	0	0	0	
pH	13	8.28	8.40	8.20			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	13	216	225	208			0	0	
Équilibre calcocarbonique	2						0	0	
COT (mg/l)	12	0.91	1.20	0.77			0	0	
Aluminium (µg/l)	2	27	30	<25			0	0	
Fer (µg/l)	2	<10	<10	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	2	<10	<10	<10			0	0	
Chlore total mg/l	13	0.52	0.72	0.43					
Chlore libre mg/l	13	0.47	0.61	0.40					
Germes à 22°C (n/100 ml)	13		<1	<1					
Coliformes (n/100 ml)	13		1	<1			1	8%	Présence d'un coliforme le 19/09, contre analyse négative effectuée le 26/09
E.Coli (n/100 ml)			<1	<1	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	13		<1	<1	0	0			
ASR (n/100ml)	13		<1	<1	0	0			

### Contrôle réglementaire obligatoire

#### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

#### Référence de qualité :

100% conforme en physico-chimie et 92 % conforme en bactériologie en raison d'une présence de coliformes détectée le 19/09 (non confirmée en contre-analyse en autocontrôle, et pas de cohérence avec le taux de chlore ce jour-là).

Les contrôles IEMN sont effectués quotidiennement en ce qui concerne les paramètres de suivi d'exploitation et de manière hebdomadaire pour les suivis bactériologiques, de la matière organique et de l'équilibre calcocarbonique de l'eau.

IEMN	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	381	0.15	0.22	0.04	0	0	0	0	
pH	380	8.24	8.49	8.04			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	98	219	232	213			0	0	
Équilibre calcocarbonique	51						0	0	
COT (mg/l)	52	0.94	1.2	0.57			0	0	
Aluminium (µg/l)	364	47	110	<25			0	0	
Fer (µg/l)	364	<10	18	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	52	10	18	<10			0	0	
Chlore total mg/l	363	0.51	0.64	0.28					
Chlore libre mg/l	390	0.47	0.63	0.27					
Germes à 22°C (n/100 ml)	52		<1	<1					
Coliformes (n/100 ml)	52		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	52		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	52		0	0	0	0			
ASR (n/100ml)	52		0	0			0	0	

## AUTOCONTRÔLE IEMN

### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

### Référence de qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

# 5.3

## La qualité de l'eau distribuée

Au nombre de 12, les contrôles ARS sont aléatoires et répartis durant l'année sur 4 points du réseau (St Félix D600, St Félix D350 aval réservoir des Fourches, départ Lavaur et départ Roquevidal).

ARS	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	23	0.12	0.30	<0.1	0	0	0	0	
pH	23	8.26	8.40	8.10			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	23	217	225	212			0	0	
Équilibre calcocarbonique	23	0.91	1.30	0.78			0	0	
COT (mg/l)	4	42	53	30			0	0	
Aluminium (µg/l)	4	<10	<10	<10			0	0	
Fer (µg/l)	4	<10	<10	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	4						0	0	
Chlore libre mg/l	23	0.23	0.38	0.15					
Germes à 22°C (n/100 ml)	23		7	<1					
Coliformes (n/100 ml)	23		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	23		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	23		0	0	0	0			
ASR (n/100ml)	23		0	0	0	0			

### Contrôle réglementaire obligatoire

**Limite qualité :**

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

**Référence de qualité :**

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

Les contrôles IEMN sont effectués au minimum de manière hebdomadaire sur 5 points du réseau (2 à St Félix D600 et à l'aval du réservoir de 3000 m<sup>3</sup>, 1 à Puéchoursy, 2 à Lavaur et à Roquevidal).

IEMN	RECAPITULATIF				NON CONFORMITÉ				OBSERVATIONS
					LIMITE DE QUALITÉ		RÉFÉRENCE DE QUALITÉ		
	Nombre	Moyenne	Maxi	Mini	Nombre	%	Nombre	%	
Turbidité (NTU)	257	0.18	0.29	0.06	0	0	0	0	
pH	257	8.24	8.41	7.93			0	0	
Conductivité (µS/cm) à 25°	257	219	230	211			0	0	
Équilibre calcocarbonique									
COT (mg/l)	257	0.80	1.30	0.63			0	0	
Aluminium (µg/l)	257	45	91	<25			0	0	
Fer (µg/l)	257	<10	15	<10			0	0	
Manganèse (µg/l)	257	<10	21	<10			0	0	
Chlore total mg/l	371	0.24	0.49	0.15					
Chlore libre mg/l	381	0.18	0.42	0					
Germes à 22°C (n/100 ml)	257		>200	<1					Présence de germes le 16/05 au niveau du point de prélèvement de Lavaur.
Coliformes (n/100 ml)	257		0	0			0	0	
E.Coli (n/100 ml)	257		0	0	0	0			
Entérocoques (n/100 ml)	257		0	0	0	0			
ASR (n/100ml)									

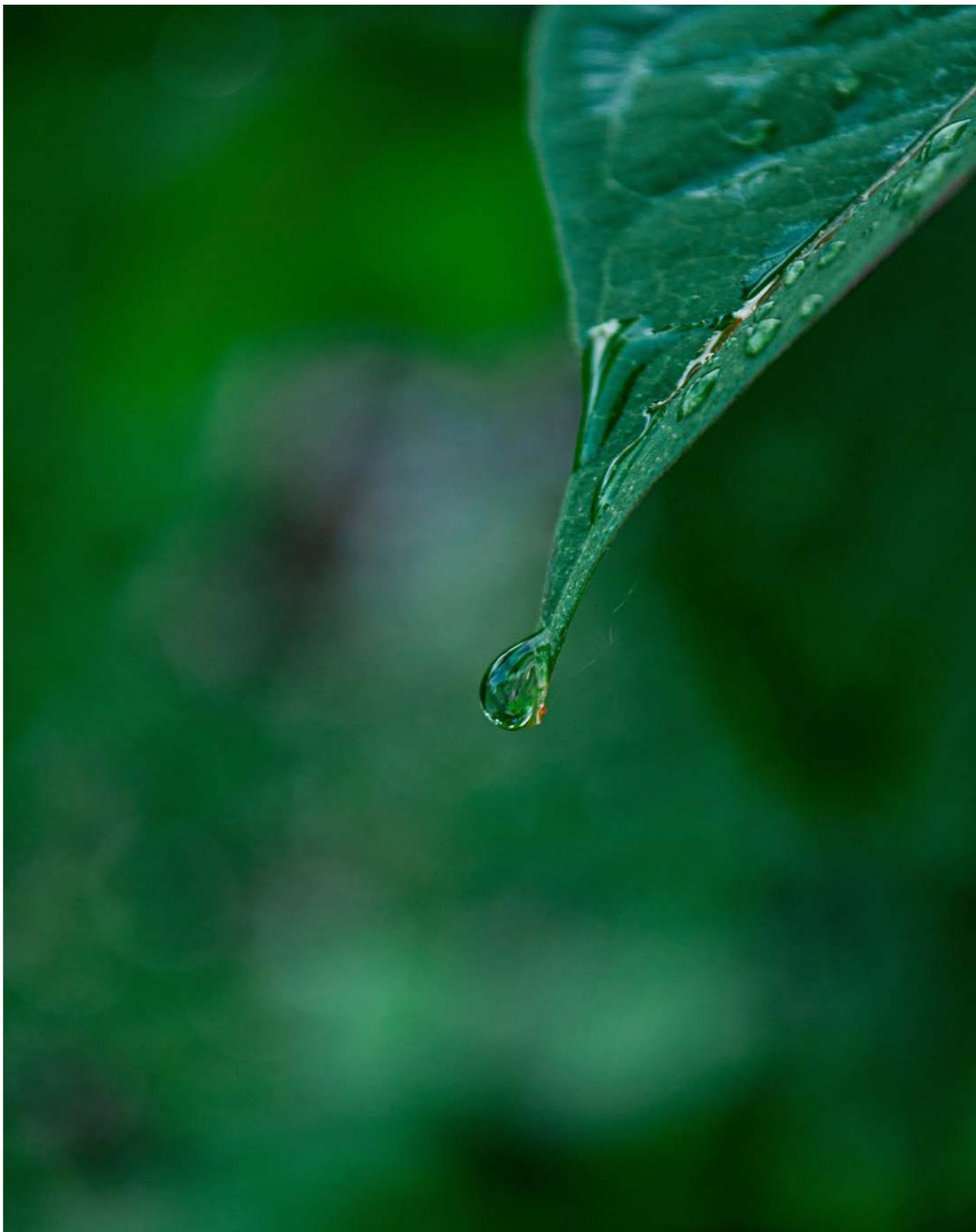
## AUTOCONTRÔLE IEMN

### Limite qualité :

100% conforme en physico-chimie et bactériologie

### Référence de qualité :

100% de conformité physico-chimique et 99.6% de conformité bactériologique. Présence de germes le 16/05 au niveau du point de Lavaur surement du au changement du réducteur de pression sur son tuyau d'alimentation.



## 6. L'eau d'irrigation

# 6.1

## L'organisme unique

Pour rappel, la Préfecture du Tarn a transmis à l'Institution l'arrêté interpréfectoral, en date du 20 juin 2016, portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Sor. L'autorisation unique de prélèvement est accordée pour une durée de 15 ans (jusqu'au 31 mai 2031) à l'IEMN qui est chargée, chaque année, d'établir le Plan de Répartition.

BILAN VOLUMIQUE HORS ÉTIAGE 2022-2023						
	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m³)	VOLUME AUTORISÉ (m³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	689 950	689 950	100 819	1 150 000	14,6%

BILAN VOLUMIQUE ÉTIAGE 2022						
	MILIEU PRÉLEVÉ	VOLUME DEMANDÉ (m³)	VOLUME AUTORISÉ (m³)	VOLUME PRÉLEVÉ (m³)	VP NOTIFIÉ SUR LE PÉRIMÈTRE (m³)	RATIO VOLUME PRÉLEVÉ/ VOLUME AUTORISÉ
Total périmètre Organisme Unique	Retenues déconnectées	1 693 504	1 693 504	802 886	2 500 000	47,4%
	Cours d'eau (Laudot, Rigole, Canal du Midi, Sor et affluents, réseaux sous pression) et nappes d'accompagnement	5 068 300	4 407 862	1 997 196	6 150 000	45,3%

Les volumes autorisés dans le cadre du plan annuel de répartition pour la période hors étiage 2022-2023 demeurent stables. La campagne d'irrigation 2023 (étiage) se caractérise par un ratio volume prélevé/volume autorisé de 45,3% pour les prélèvements réalisés en cours d'eau et nappes d'accompagnement.

Dans ce cadre, l'OU Sor établit un plan annuel de répartition (PAR) de ce volume entre les préleveurs après les avoir consultés dans leur ensemble. Le volume demandé dans le PAR pour la période d'étiage (cours d'eau et nappes) était de 5 068 300 m³. Il ne correspond pas au volume notifié aux irrigants : 4 407 862 m³, soit 90 % du volume demandé en raison du remplissage des barrages.

De mai 2022 jusqu'à mai 2023 l'hydrologie a été extrêmement faible et n'a pas permis de recharger les retenues. Les simulations indiquaient des probabilités de rupture d'alimentation en eau potable.

Suite à une évolution très favorable de l'hydrologie en mai et juin, il a été indiqué aux irrigants qu'ils pourraient bénéficier d'un quota de 90% du volume demandé au titre de l'étiage 2023. Cependant cette annonce est arrivée tardivement et les assolements étaient déjà faits. Ce qui explique avec les pluies de juillet que seuls 45,3 % ont été consommés.

# 6.2

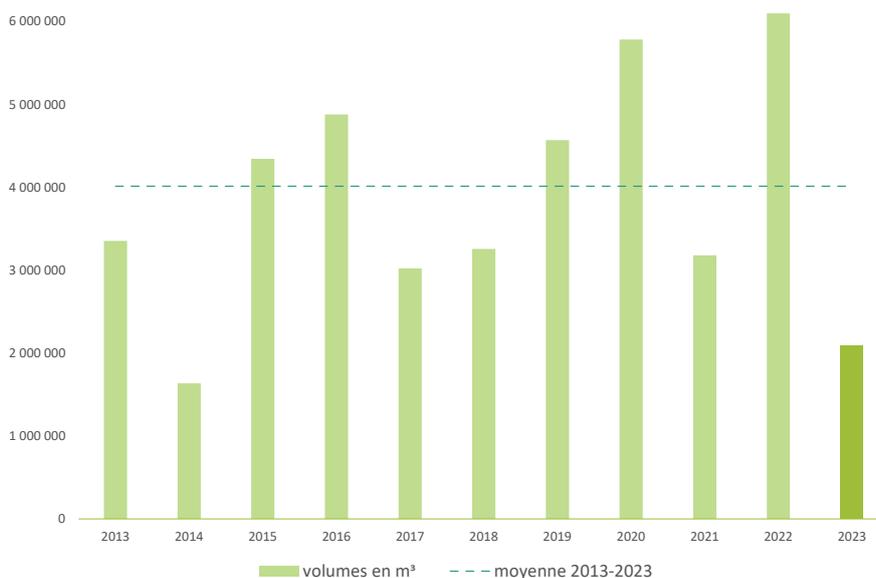
## Les volumes prélevés

L'Institution n'est pas seulement Organisme Unique mais également fournisseur d'eau d'irrigation.

BILAN DES VOLUMES PRÉLEVÉS ET ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR RAPPORT A LA MOYENNE					
LIEU DE PRELEVEMENT	NATURE D'IRRIGANTS	VOLUMES PRÉLEVÉS 2022 en m³	VOLUMES PRÉLEVÉS 2023 en m³	MOYENNE en m³ 2013 à 2022	ÉVOLUTION 2023/moyenne en %
SOR	A.S.A de Blan	1 717 531	707 070	930 483	-24,01
	A.S.A de St Germain	540 475	166 754	318 842	-47,70
	Isolés	280 425	99 982	173 890	-42,50
	Sous Total	2 538 431	973 806	1 423 444	-31,59
LAUDOT	Isolés	36 807	10 010	25 063	-60,06
CANALISATIONS EXISTANTES	"A.S.A de Revel Nord A.S.A de Garrevaques Secteur de Couffinal"	1 821 760	494 699	1 338 211	-63,03
	A.S.A de Revel Sud	1 252 885	417 766	838 574	-50,18
	Sous Total	3 074 645	912 465	2 176 785	-58,08
OUVRAGES DU CANAL DU MIDI	Subdiv. Carcassonne	223 562	42 768	250 093	-50,20
	Subdiv. Toulouse	173 612	124 550	92 780	-70,45
	Sous Total	397 174	27 421	342 872	-55,68
VERNASSONNE	Isolés	52 704	151 971	58 795	-27,26
TOTAL CAMMAZES		6 099 761	2 091 020	4 026 958	-48,07

### Le déroulement de la campagne d'irrigation

La campagne d'irrigation a débuté à la mi-juillet et a été peu intense cette année.



**Bilan général 2023 par rapport à 2022 : - 65,72%**

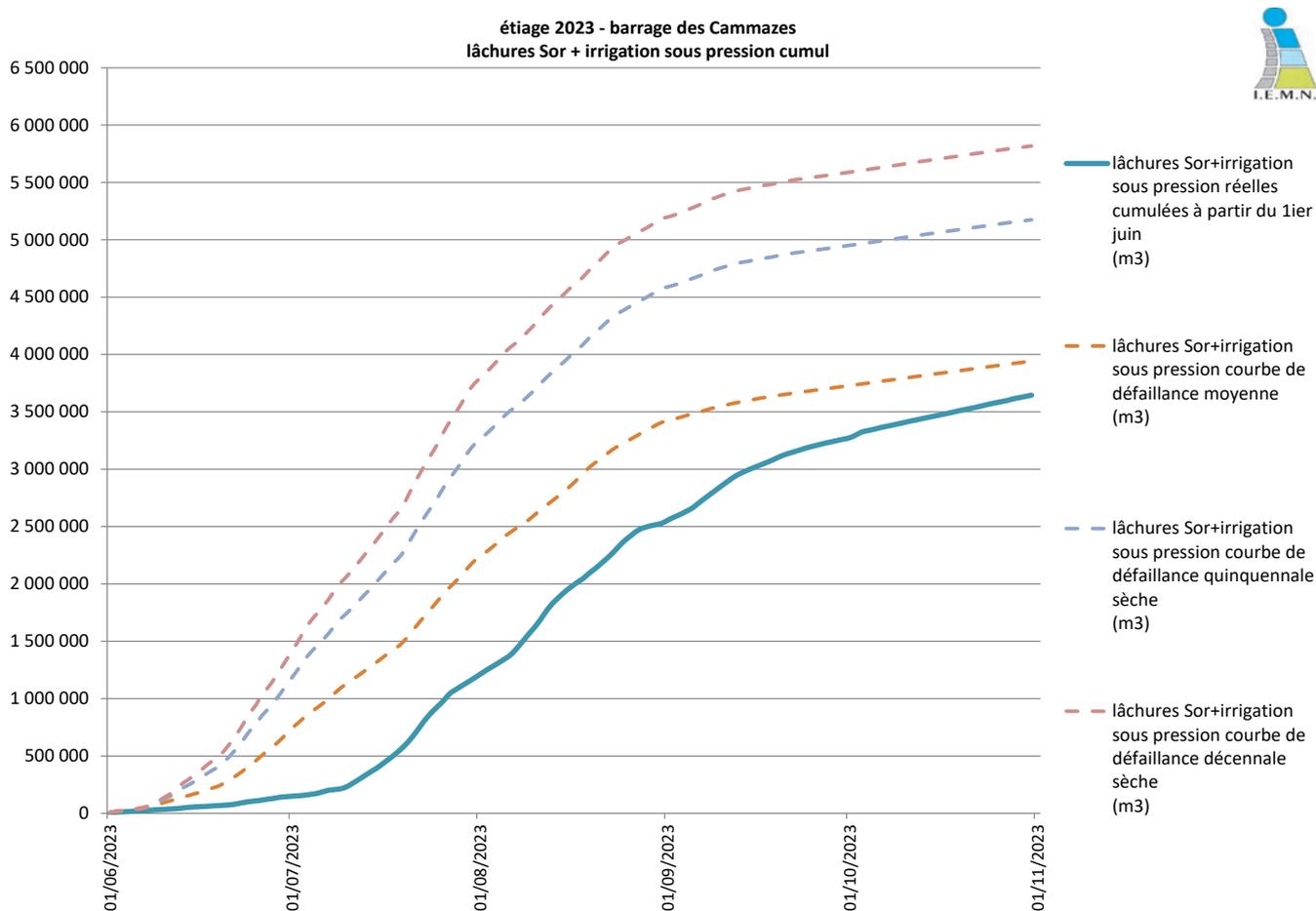
# 6.3

## La compensation des prélèvements

### Le volume des lâchers à l'aval du barrage des Cammazes

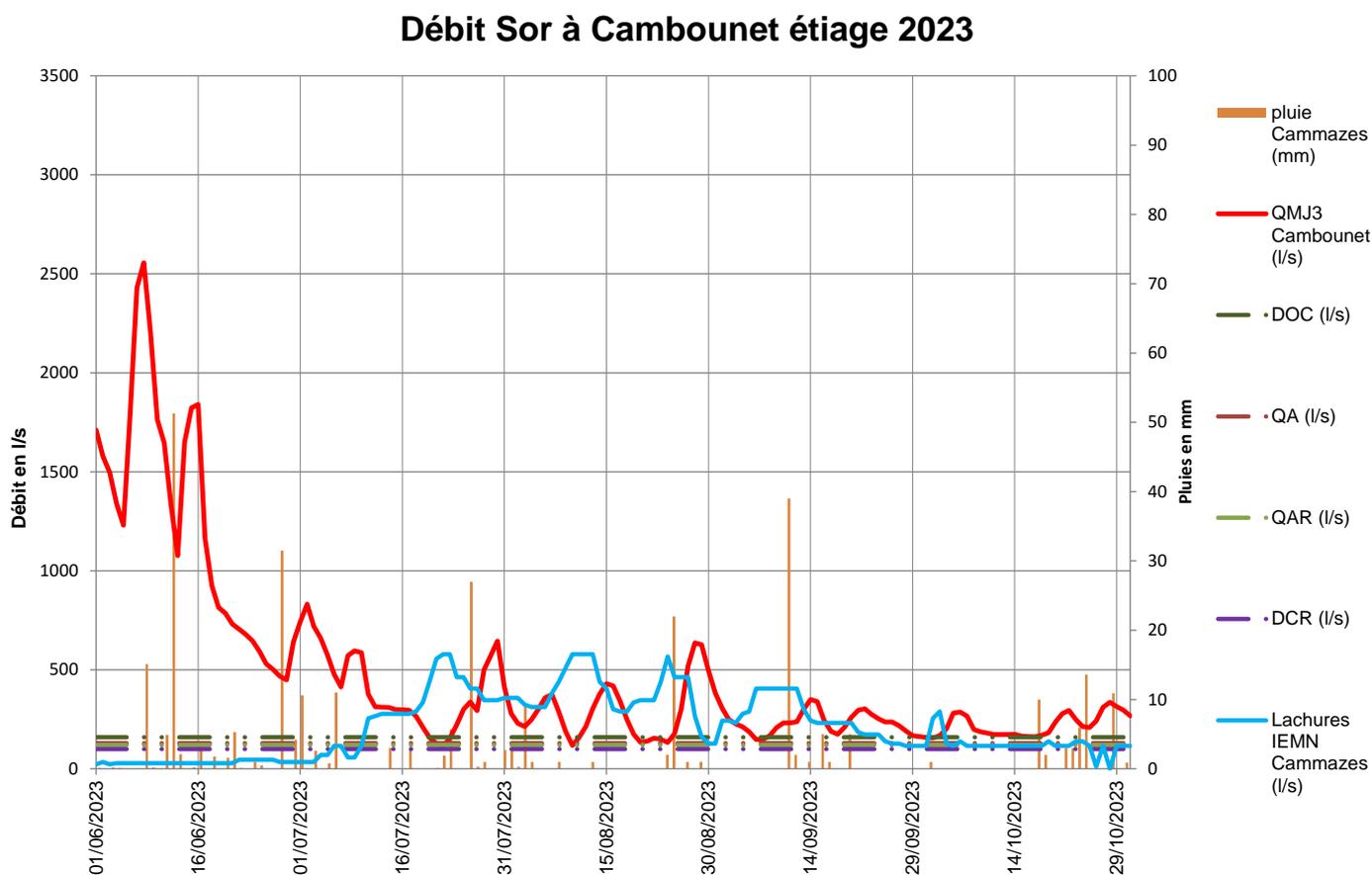
Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif de consigne fixé à Cambounet.

Pour 2023, le graphique ci-dessous présente les lâchures réalisées et les compare aux volumes prévus dans les courbes de défaillance. Le volume lâché à l'aval du barrage pour compenser l'irrigation et réaliser le soutien d'étiage en 2023 est en-deçà de l'année moyenne.



# Le maintien du débit d'objectif complémentaire (DOC)

Le graphique montre le débit moyen journalier à Cambounet/Sor pendant la période d'étiage du 01/06/23 au 31/10/23.



Les lâchures réalisées à partir du barrage des Cammazes visent à compenser l'irrigation sous pression, tout ou partie de l'irrigation prélevée dans le Sor et, en même temps, à maintenir le débit d'objectif complémentaire (DOC) fixé à Cambounet. Le graphique ci-dessus montre le QMJ3 : moyenne des débits journaliers sur les trois derniers jours pendant la période d'étiage du 01/06/23 au 31/10/23 (source DREAL).

L'IEMN a dû effectuer des lâchures au-delà du débit réservé pour assurer le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements. Le Débit d'objectif Complémentaire à Cambounet/Sor n'a pas été respecté au total sur 15 jours : du 20/07 au 23/07, 10 et 11/08, du 20 au 24/08, 06 et 07/09, 01 et 02/10 et le débit d'alerte a été atteint à trois reprises (21 et 22/07 ; puis le 10/08). Cela s'explique en partie du fait que l'IEMN n'a pas eu l'information que la courbe de tarage avait été modifiée par la DREAL en janvier 2022.



## 7. La production hydroélectrique

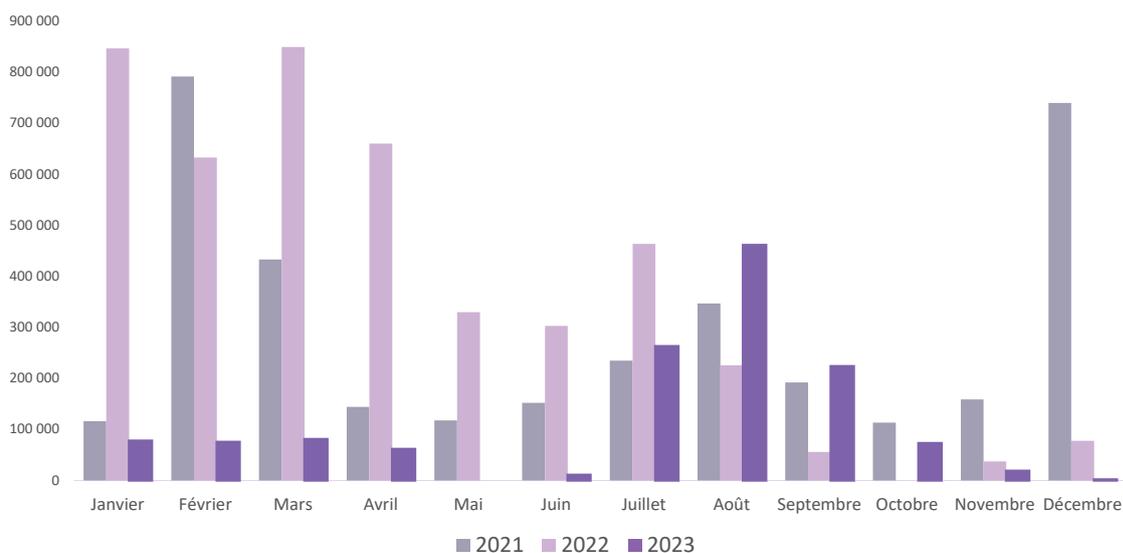
# La production hydroélectrique

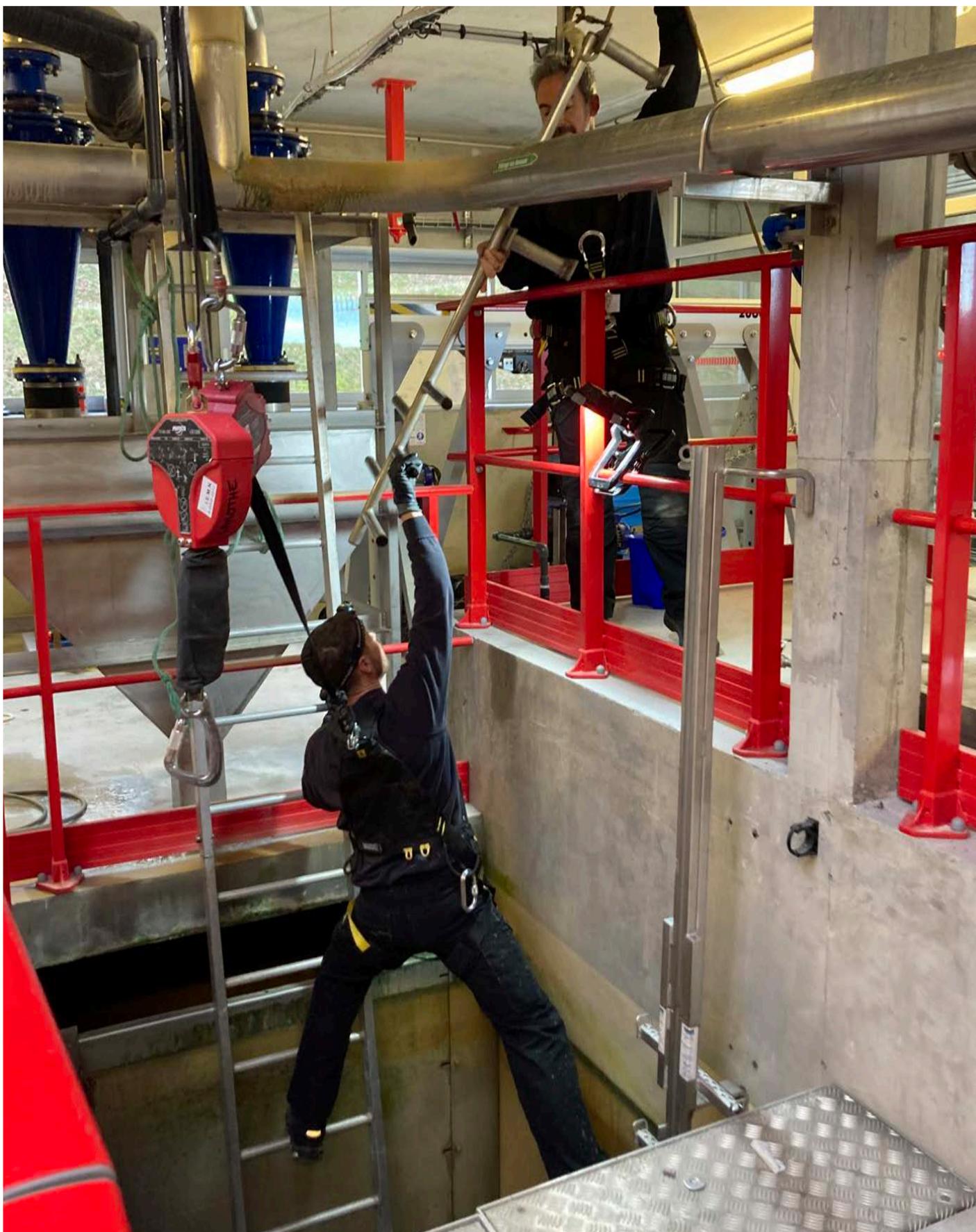
Pour l'année écoulée, la production hydroélectrique des quatre microcentrales est de **1 346 511 kWh** :

- Tirand-Verdeille : 953 538 kWh
- Montel : 230 230 kWh
- Malamort : 162 743 kWh

La production d'électricité a baissé de 69,95 % . En 2023, on observe une forte baisse de 68 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années qui s'établit à 4 265 027 kWh. Les microcentrales de Montel et Malamort ont été à l'arrêt dès le premier semestre par manque d'eau. Tirand-Verdeille ont peu turbiné pour la même raison. A partir du mois de juillet, ces dernières ont fonctionné avec l'eau en partance vers les usines mais pas peu avec les lâchers dans le Sor pour l'irrigation (faible demande des irrigants en raison des conditions météorologiques). Verdeille a été mise à l'arrêt de septembre à décembre suite à la section d'un câble haute-tension.

En 2023, la consommation électrique totale enregistrée sur les usines de Picotalen s'élevait à 1 818 583 kWh. Ainsi, au regard de la production 2023 de l'ensemble des microcentrales, le bilan énergétique de l'Institution est négatif pour la première fois.





## 8. L'entretien du patrimoine

# 8.1

## Les travaux d'investissement réalisés en régie

### Usines et site de Picotalen

- Chantier de remplacement de la téléphonie des usines
- Installation de crosse de sécurité au réservoirs
- Mise en place de projecteurs
- Installation d'un extrateur d'air au laboratoire

### Pic Boues

- Installation de :
  - vanne entrée filtre presse
  - filtre séparateur air/eau
- éclairage

### Pic1

- Travaux de peinture au sous-sol
- Réagrèage revêtement bâche eau brute
- Remplacement de pièces pour les pompes micro-sable
- Installation de :
  - couvercle du groupe électrogène
  - armoire électrique
  - bac sortie micro-sable

### Pic 2

- Travaux de peinture après remplacement de tuyaux
- Renvoi d'angle silo de chaux
- Installation de :
  - commutateur chauffage
  - pompe lait de chaux
  - néon LED synoptique
  - tube inox eau de chaux
  - manchon anti-vibratoire
  - vanne réducteur de pression saturation
  - conduite inox eau chaux

- carte automate
- catalyseur destructeur d'ozone file 1
- garniture pompe échantillon pH

### Pic 3

- Création d'un escalier
- Revêtement de la bâche eau de lavage
- Installation de :
  - refoulement lait de chaux
  - clapet soude
  - soupape de sécurité réactif
  - EV centrale polymère eau de dilution
  - manchon lait de chaux

### RAEP et barrages

- Installation de :
  - vessie sur la pompe branche sud-est
  - compteur poste de Blan
  - tube indicateur de position/réducteur aux barrage des Cammazes
  - pressostat de surveillance et pompe doseus au poste de la Rivayrié
  - échelle simple au poste de la Garrigole
  - interrupteur sélectionneur fusible au barrage de la Galaube
  - résistance maintien température aux barrages
  - ventilation du coffret de télégestion au barrage de la Galaube
  - volant avec réducteur vanne au poste de St Félix

**Montant total des travaux en régie : 60 763,73 €HT**

## AVRIL



Escalier réalisé par le service Maçonnerie pour faciliter l'accès aux vestiaires et à l'atelier depuis Pic 3.

## JUIN

### Création d'un nouvel escalier à la chambre des vannes

Un escalier et une plateforme anti-dérapante avec des garde-corps pour sécuriser l'accès aux agents lors des relevés compteurs dans la chambre des vannes «départ réseau» ont été créés.



## JUILLET

### Remplacement des compresseurs à Pic 1

L'équipe de Maintenance Usines a effectué la pose de deux nouveaux compresseurs, de marque Kaeser, au niveau de système de pré-ozonation de Pic 1. Ces équipements sont indispensables à la production d'ozone. En préventif et dans un souci d'un meilleur rendement, il a été décidé de remplacer ces compresseurs, âgés de 10 ans, par des modèles dits « à vitesse variable ».

Coût (équipement et mise en service) : 41 304,33 €HT



### Rénovation des caniveaux d'eau à Pouroutounat

Le service Maçonnerie a réalisé la reprise du caniveau d'eau au niveau de Pouroutounat (AHL). Deux arbres, dont les racines soulevaient les dalles, ont été coupés par l'entreprise De Viviés Espaces Verts (09100 Escosse) puis les souches et les racines ont été broyées. Les agents de l'IEMN ont réalisé la dépose des anciens caniveaux et la pose des nouveaux.

Coût des travaux : dalles : 487 €HT ; coupe et broyage des arbres (1 330 €HT).



## SEPTEMBRE

### Eclairage des réservoirs

Création d'une tranchée et passage de gaine et câble afin d'amener l'alimentation électrique depuis Pic 1 aux réservoirs et ainsi les éclairer au besoin.



## NOVEMBRE

### Remplacement du débitmètre de Pic 3

Remplacement du débitmètre DN 500 mm de Pic 3, qui date de la mise en service de l'usine (2012). Ce dernier comptabilise l'eau venant du barrage des Cammazes entrant dans l'usine. Six débitmètres ont le même rôle aux usines, quatre à Pic 2 et un à Pic 1. Tous les 7 ans, l'Agence de l'Eau Adour Garonne demande un contrôle de ces équipements par une entreprise externe. A la suite de cette étude, celui de Pic 3 s'est avéré non-conforme sur les bas-débits. Sa réparation n'étant pas économiquement rentable, il a été décidé de le remplacer.



Montant du débitmètre : 5 512 € HT (Endress & Hauser)

## 8.2

# Les travaux d'investissement réalisés en externe

### MARS

#### Rénovation à la chambre des vannes

Des travaux ont été entrepris à la chambre qui dessert le RAEP au départ de Picotalen. Les tuyaux en acier ont été remplacés par des tuyaux inox. Aussi, un by-pass a été créé pour faciliter l'exploitation et le remplacement des compteurs. Les travaux ont nécessité une coordination avec Réseau 31 et SEMN 81. L'entreprise SEIHE (Saix, 81) a fourni les tuyaux et réalisé la pose.

Montant des travaux : 34 470 €HT.



#### Remplacement du collecteur d'eau de lavage



Des travaux de renouvellement du tuyau de refoulement des pompes de la tranche 2 (4 tranches) ont été réalisés. En 2022, la tranche 1 avait été faite. Ce tuyau, en acier d'un diamètre de 350 mm, date de la construction de Pic 2. Indispensable au fonctionnement de l'usine, il permet le lavage des 12 filtres de l'usine. La société Sales a entrepris la dépose et la pose d'un nouveau tuyau en inox. En amont de cette opération, l'entreprise AJS Sciage a découpé et déposé les dalles en béton carrelées qui le recouvraient.

La pose de caillebotis en résine ajourés a été réalisée par la société Fordiatec et les travaux de finitions tels que le carrelage des bâches et la peinture par l'équipe Espaces Verts / Maçonnerie.

Coûts des travaux : AJS Sciage (Nailloux 11) : 3200 € HT ; Ass. Sales (Carcassonne 11) : 18 560 HT ; Fordiatec (Toulouse 31) : 9 125€ HT.

Une vanne a également été mise en place sur le collecteur d'eau de lavage entre la tranche 2 et la tranche 3. Cela permet, en vue de futurs travaux ou de dysfonctionnement sur les tranches non réhabilitées, de pouvoir fonctionner avec la file de Pic 2 soit 600m<sup>3</sup>/h.

## JUIN

### Travaux dans le contre-barrage

L'équipe Réseaux et Barrages s'est chargée de vider le contre-barrage des Cammazes (volume 12 500 m<sup>3</sup>) afin que la société ISL puisse accéder à la galerie de déviation provisoire et au « bouchon étanche » situé à l'extrémité de celle-ci dans le cadre de l'examen exhaustif réalisé tous les 10 ans.

Pour ce faire, l'eau brute a directement été prise dans le barrage et acheminée vers les usines via le réducteur de pression. L'eau du contre-barrage a, quant à elle, été remise au Sor sur plusieurs jours. L'examen a montré que le « bouchon » était sain et que la galerie était en bon état.

Puis, l'entreprise SPIE CAPAG a réalisé des travaux de préparation et de terrassement pour dégager l'accès à la galerie et aplanir le fond du contre barrage car suite à l'exercice d'ouverture de vannes de vidanges réalisé en 2013.

Montant des travaux SPIE CAPAG : 21 500 €HT



## JUILLET

### Changement de la clôture du poste des Fourches

L'entreprise Ressler a remplacé la clôture du poste du RAEP dans le cadre de sa mise aux normes pour un coût de 19 390,40 €HT.

## OCTOBRE

### Une nouvelle supervision pour l' AHL

L'adducteur « Hers- Lauragais » a pour but de transiter les eaux du barrage de Montbel jusqu'au barrage de la Ganguise et assurer une desserte en eau d'irrigation. La conduite « Restitution Ganguise », quant à elle, transite des eaux depuis le barrage de la Ganguise vers le canal du Midi pour compenser des volumes d'irrigation et assurer la navigation. Leur système de pilotage à distance d'origine étant obsolète, l'IEMN a donc décidé de procéder à leur rénovation et à la création d'une supervision. Le groupement AMDEC / SEIHE Midi-Pyrénées a été mandaté pour réaliser les travaux qui ont commencé au début de l'automne 2023 pour un montant de 224 865 € HT.

## AOÛT

### Installation d'une trappe au niveau du réducteur de pression

L'année dernière, le réducteur de pression en pied de barrage des Cammazes a été remplacé. Au mois d'août, une trappe est venue fermer la chambre. Des panneaux isolants ont également été mis en place pour limiter le gel durant l'hiver. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise CPS (Ramonville, 31) pour un coût de 18 955 €HT.



## OCTOBRE



### Remplacement de la vidéoprotection

Le barrage des Cammazes est classé d'importance vitale et est soumis au plan Vigipirate. A ce titre l'IEMN doit surveiller deux risques majeurs : le risque volontaire de la pollution de l'eau et le risque de l'atteinte à l'ouvrage. Pour ce faire, l'Institution a souhaité remplacer son système actuel de vidéoprotection par un équipement plus moderne. Aussi, la vidéoprotection sera étendue et complétée par des éclairages de nuit, à détection de mouvements, de certaines parties du barrage. Le marché a été confié à la société Waroude Automations SAS pour un montant de 69 334 € HT.

## NOVEMBRE

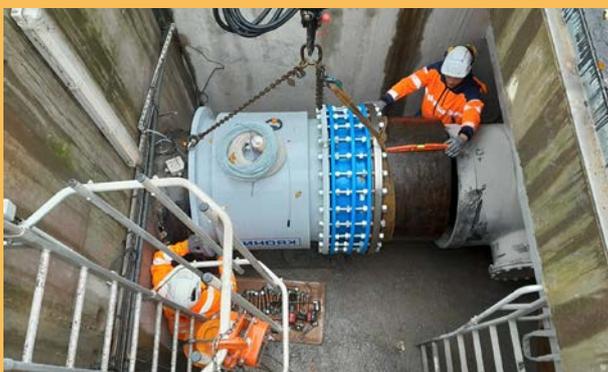
### RAEP : travaux au poste des Fourches

Dans le cadre du marché ERTU, le tuyau DN 200 mm, reliant l'arrivée du poste à son réservoir, a été changé. L'entreprise SPIECAPAG a réalisé les travaux pour un montant de 26 643,02 € HT.



### Un nouveau débitmètre sur l' AHL

L'IEMN a remplacé le débitmètre DN 1000 mm à la sortie du bassin de prise de charge de Pourroutounat. Ce dernier date de la construction de l'Adducteur Hers-Lauragais de 1992. Long de 42 km, l'AHL permet de relier la retenue de Montbel, située dans l'Ariège, à celle de La Ganguise, située dans l'Aude. Le bassin de Pourroutounat, quant à lui, réduit la pression de l'eau arrivant de Montbel pour la restituer à Ganguise. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SPIECAPAG pour un montant de 41 241,95 € HT. La mise en service du débitmètre a été effectuée en régie.



## DECEMBRE

### Réparation du câble électrique haute-tension

Début septembre, un câble de haute-tension a été sectionné. Depuis, la microcentrale hydroélectrique Verdeille était à l'arrêt. La réparation du câble a été réalisée par l'entreprise Chartier Elec pour un montant 9 425 € HT au mois de décembre.



# 8.3

## Le suivi du patrimoine

### MARS

#### Etude de Dangers

Le dossier de l'Etude de Dangers 2022 (réalisée tous les 10 ans) du barrage de La Galaupe a été transmis à la DREAL en mars 2023.

### MAI

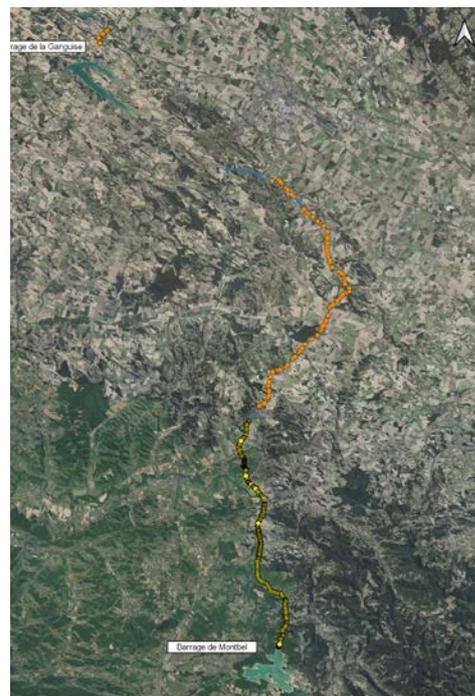
#### L'Adducteur Hers-Lauragais suivi à la loupe

Les agents de l'IEMN ont effectué relevés de la conduite AHL : 16,5 km de la conduite acier et 24,9 km de la conduite en fonte ont été parcourus

889 points ont été relevés :

- 638 pour la conduite en acier
- 142 pour les postes
- 78 pour les ventouses
- 31 pour les vidanges

Ces données permettent d'être intégrées dans le Système d'Information Géographique de l'IEMN pour ensuite être traitées et ainsi améliorer la précision des cartes.



### Une inspection minutieuse des barrages

Tous les 10 ans, les barrages de classe A sont soumis à un examen exhaustif très minutieux dans le cadre réglementaire de l'Etude de Dangers. Cette inspection prend plusieurs formes. Elle se déroule sur plusieurs mois afin d'explorer dans leur ensemble les ouvrages à retenues haute et basse. Dans ce cadre, ISL Ingénierie et CAN Agence Inspection & Ingénierie ont été mandatées pour le barrage des Cammazes. Ce dernier a été examiné en 2022 et 2023 à l'aide de moyens spéciaux tels qu'une inspection subaquatique par vidéo et caméra acoustique pour les parties immergées, des relevés photogrammétriques par drone, des mesures d'épaisseur de la conduite de fond, une intervention par techniciens cordistes et scaphandriers...



## 9. L'Institution au quotidien

# 9.1

## Le panorama

**Janvier - février** Revues de direction avec les clients

**9 mars** Commission Organisme Unique et Commission Technique Eau Potable

**30 mars** Conseil d'Administration

**12 avril** COPIL étude prospective sur le micro-centrales

**23 mai** Revue de direction de la certification ISO 9001

**25 mai** Journée du Personnel

**13 juin** Visite technique approfondie du barrage des Cammazes et visite de la galerie provisoire

**20 juin** Conseil d'Administration

**22 juin** Suite de l'examen exhaustif du barrage des Cammazes

**14 septembre** Visite des usines et du barrage des Cammazes par le SEMN 81

**2 octobre** Conseil d'Administration

**16 novembre** Point d'étape de l'étude prospective Eau Potable

**21 novembre** Visite d'inspection du barrage de la Galaube

**30 novembre** Commission Usagers/Irrigants

**6 décembre** Conseil d'Administration

**19 décembre** Audit externe de maintien de la certification ISO 9001

**21 décembre** Visite technique approfondie du barrage de la Galaube

## 9.2

# Des hommes et des compétences

## Les effectifs

Au 31 décembre 2023, l'Institution comptait 40 emplois permanents occupés par des fonctionnaires territoriaux et des contractuels :

- 35 agents à temps complet
- 2 agents à temps partiel 70 %
- 2 agents à temps partiel 80 %
- 1 agents à temps partiel 90 %
- soit 38,90 agents en équivalent temps plein



### 40 emplois permanents

- 4 agents de catégorie A  
3 de la filière technique  
1 de la filière administrative
- 7 agents de catégorie B  
5 de la filière technique  
2 de la filière administrative
- 29 agents de catégorie C  
23 de la filière technique  
6 de la filière administrative

## Les mouvements

En 2023, un agent a fait valoir ses droits à la retraite. Un agent a été recruté suite à une mobilité interne. Cinq agents ont été recrutés pour l'entretien des locaux, le secrétariat technique, le SIG et le service Réseaux et Barrages.

### Service Grands Travaux

- Arrivée : Yann Denis en janvier

### Secrétariat technique

- Arrivée : Véronique Canton-Verdavaine en octobre

### Service Barrages et Réseaux

- Arrivée : Paul Esteve en septembre
- Mobilité interne / arrivée : Pierrick Asseray en septembre
- Départ : Eric Bancal en décembre

### Service Entretien des locaux

- Arrivée : Sandra Valério et Muriel Berguio en octobre

### Service Maintenance Usines

- Mobilité interne / départ : Pierrick Asseray en septembre
- Arrivée : Enzo Foudi en janvier 2024

# La formation

En 2023, l'Institution a poursuivi ses efforts en matière de formation afin de garantir un haut niveau de compétences. Cette volonté de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences s'inscrit dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la politique qualité. En outre, elle permet d'assurer une source de motivation pour les agents évoluant au sein des différents services.

Les principales formations suivies en 2023 sont les suivantes :

- AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Concepteur et Opérateur
- Utilisation d'extincteurs
- Habilitations électriques
- SST (sauveteur secouriste du travail)
- Manipulation d'extincteurs
- Gestes et Postures Manutention
- CACES (R482F, R486B et R489 cat.3)
- Risques chimiques et sensibilisation à l'utilisation de produits chimiques
- Nettoyage et désinfection des ouvrages d'eau potable
- Montage/démontage d'échafaudages fixes
- Sensibilisation à l'utilisation et manipulation de la tronçonneuse en sécurité
- Excel (initiation, intermédiaire, perfectionnement)
- Word (initiation, perfectionnement)
- Outlook (perfectionnement)

# Complémentaire santé et prévoyance

L'IEMN a mis en place, dès janvier 2024, une participation employeur pour la complémentaire santé à hauteur de 50 € brut par mois et a augmenté sa participation pour la mutuelle Prévoyance à hauteur de 50 € brut par mois pour les agents ayant adhéré aux contrats groupes proposés par le Centre de Gestion 31.

# La certification Qualité



L'IEMN a obtenu en 2022 le renouvellement de la certification ISO 9001 pour la sixième fois consécutive. Le 19 décembre 2023, s'est tenu le premier audit externe de surveillance. Réalisé par l'auditeur, Jean-Michel Prioleau de Socotec Certification, ce dernier a conclu au maintien de la certification. Un résultat qui est le fruit du travail quotidien de l'ensemble des agents de l'Institution.



# CERTIFICAT

No. CSM/IEM001-001

certifie que le système de management de l'organisme :

## INSTITUT DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE

102 rue du Lac 31670 LABEGE, France  
Site secondaire : 2619 route de Carcassonne – 81540 SOREZE

a été évalué et jugé conforme aux exigences de la norme :

### ISO 9001 : 2015

pour les activités suivantes :

**Production d'eau potable à partir de nos réserves d'eau ; adduction d'eau potable jusqu'aux points de livraison aux syndicats et communes**

Délivré le : **15 Décembre 2022**  
Valable jusqu'au : **27 Novembre 2025** (Sous réserve du maintien de la conformité du système de management de l'organisme)  
Date d'origine de la certification : 2 Décembre 2019

**Thomas HENNION** Directeur Opérationnel



SOCOTEC Certification France  
Tour Pacific, 13 cours Valmy - 92800 PUTEAUX  
[www.socotec-certification-international.fr](http://www.socotec-certification-international.fr)



## 10. Les finances

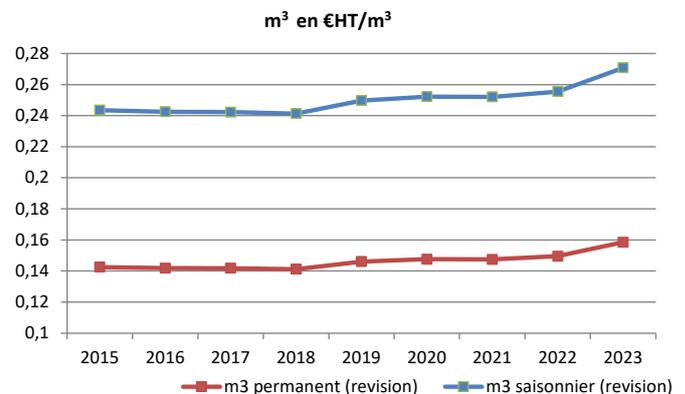
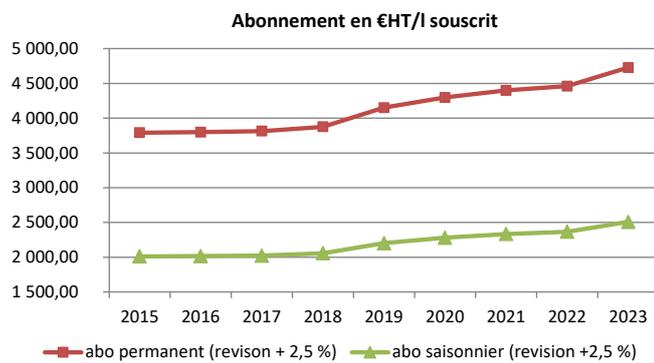
# 10.1

## Le tarif de l'eau

### Les tarifs de l'eau potable

En application des formules de révision conventionnelles et conformément à ce qui a été annoncé lors des orientations budgétaires, les tarifs 2023 ont évolué à la hausse de 5,99 % pour le tarif de l'abonnement et le tarif du mètre cube.

La redevance due à l'Agence de l'Eau Adour Garonne reste stable. Pour rappel, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa séance du 20 mars 2014, de passer la majoration de cette redevance de 5 % à 8 % pour prendre en compte les volumes de process taxés par l'AEAG.



### Les tarifs de l'eau d'irrigation

En 2023, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir un tarif identique à 2022 pour la part variable (consommation) et d'intégrer exceptionnellement un abattement de 25% pour la part fixe (abonnement).

Type de tarification	Abonnement/1 000 m <sup>3</sup>	Prix du m <sup>3</sup>
ASA réseaux en pression	61,76 € HT	0,0489 € HT
ASA Sud Revel	55,58 € HT	0,0441 € HT
ASA réseaux desservis gravitairement	48,56 € HT	0,0469 € HT
Irrigants isolés	/	0,0712 € HT
Forfait irrigants isolés	28 € HT	

### Le tarif de l'Organisme Unique

Les charges de l'IEMN en tant qu'OU doivent être supportées par les irrigants préleveurs. Pour l'année 2023, au vu de la situation exceptionnelle de l'hiver et du printemps, les tarifs sont identiques à 2022 mais intégreront un abattement de 25% sur la part fixe (abonnement). Les tarifs ont été fixés ainsi en raison de la non disponibilité de la ressource pour l'usage irrigation :

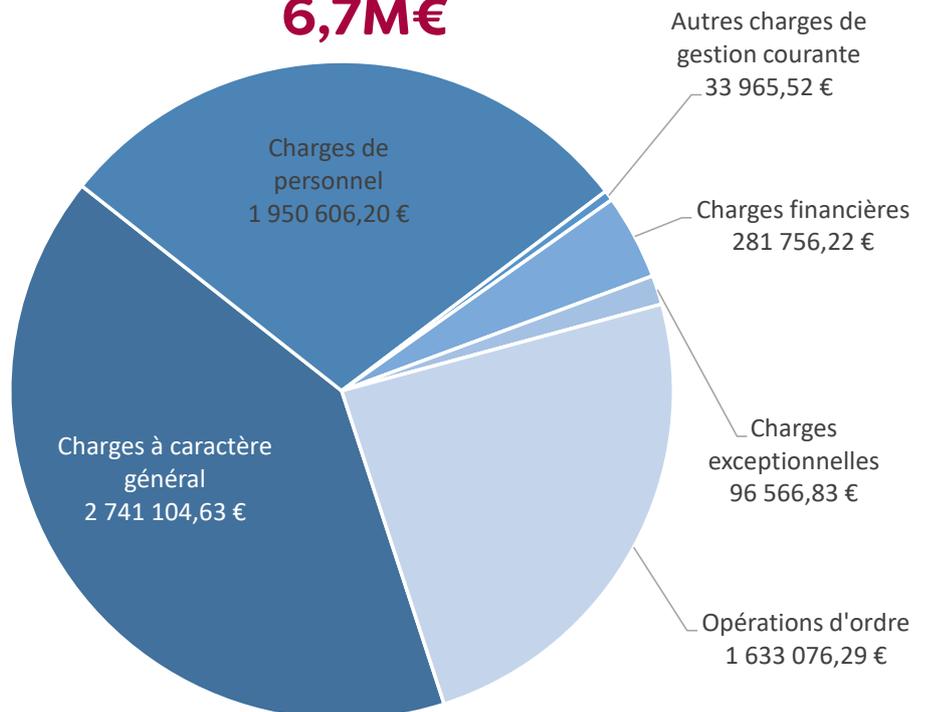
- **Retenues déconnectées :**
  - part fixe : 30 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est < à 1 000 000 m<sup>3</sup> ;
  - part fixe : 150 € HT par point de prélèvement pour les retenues dont le volume est > à 1 000 000 m<sup>3</sup>.
- **Cours d'eau et nappe d'accompagnement :**
  - part fixe par point de prélèvement : 22,50 € HT/an
  - part variable : 0,001426 € HT/m<sup>3</sup> autorisé.
- **Relevé d'index : 40 € HT / relevé.**

# 10.2

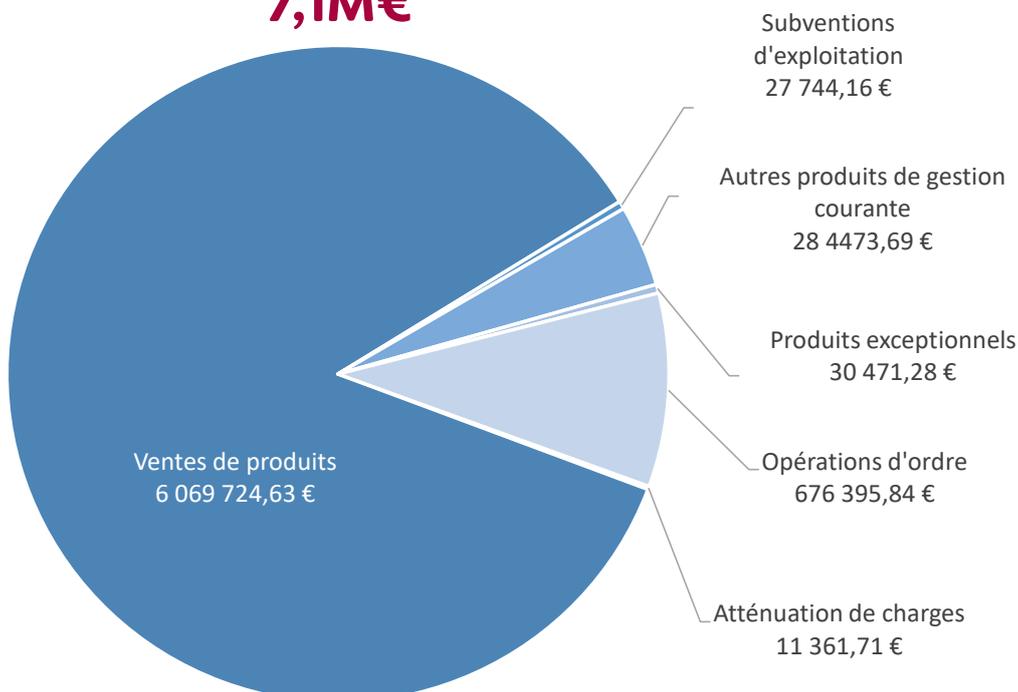
## Le budget Eau potable (CA2023)

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses **6,7M€**

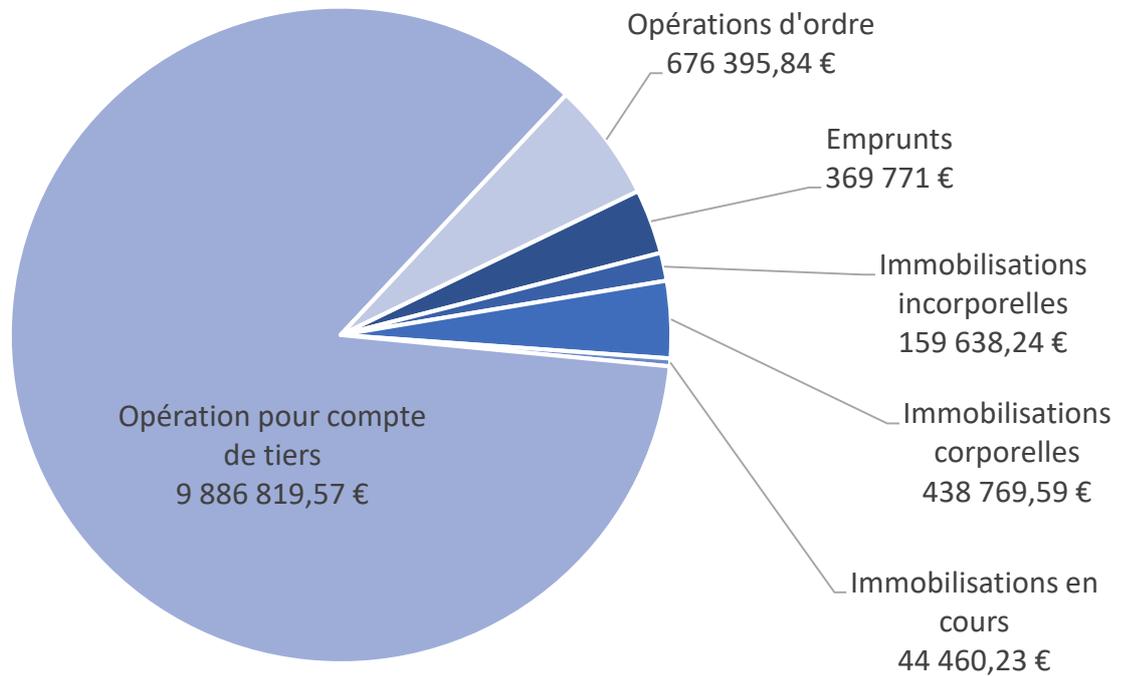


#### Les recettes **7,1M€**

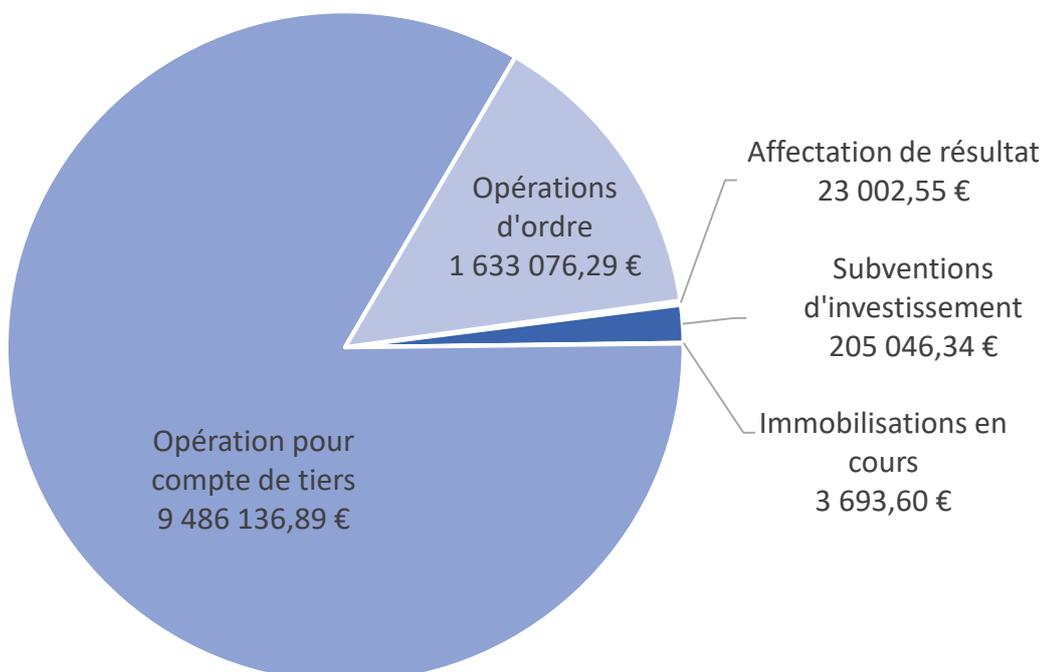


## SECTION INVESTISSEMENT

### Les dépenses **11,5M€**



### Les recettes **11,3M€**

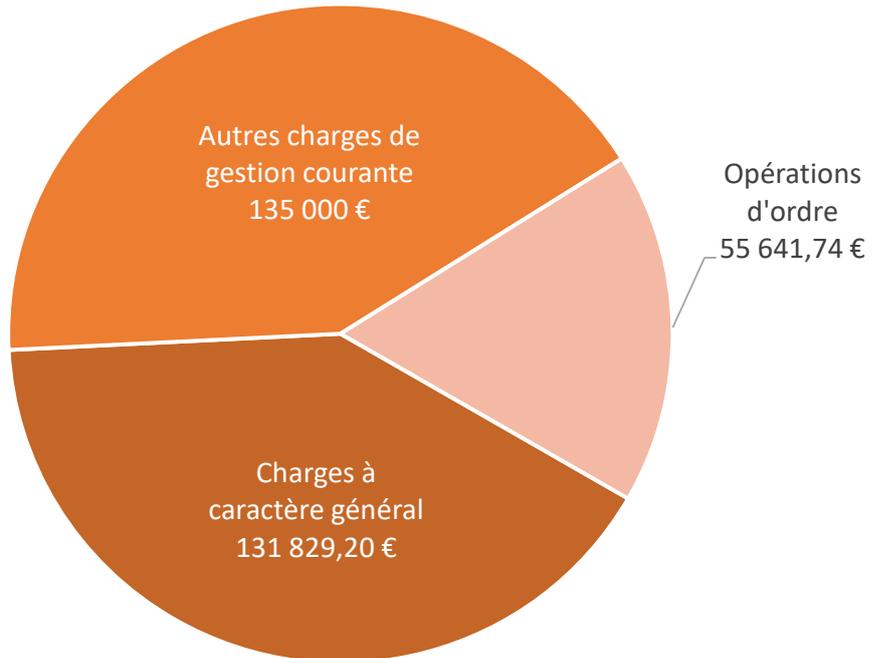


# 10.3

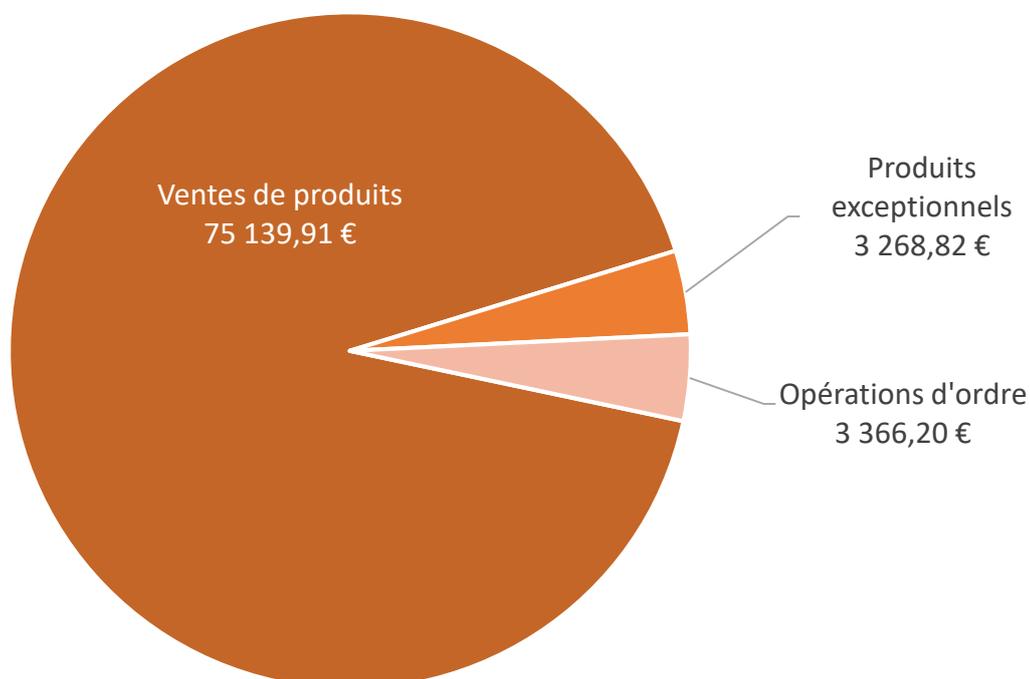
## Le budget Électricité (CA2023)

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses **0,3M€**

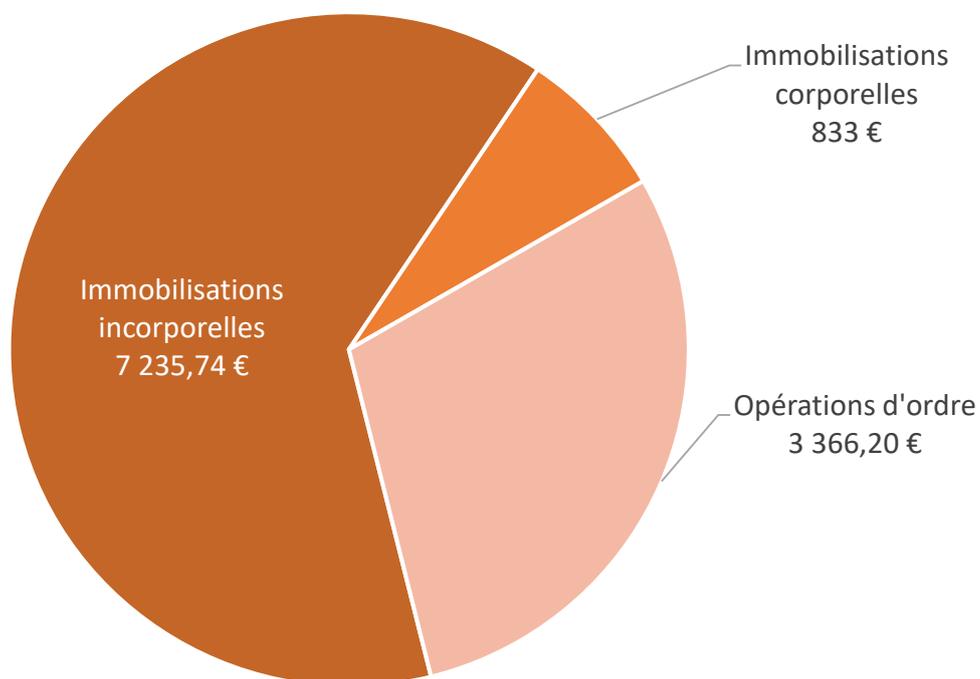


#### Les recettes **0,08M€**

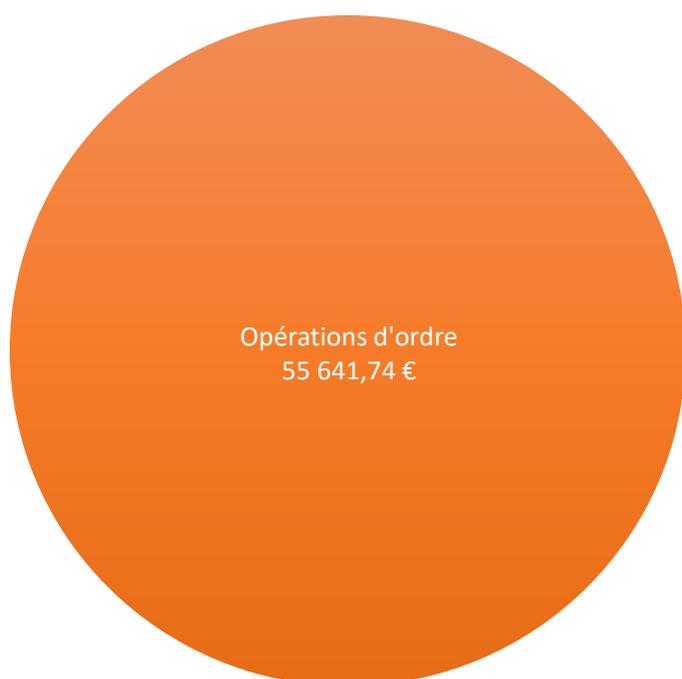


## SECTION INVESTISSEMENT

### Les dépenses **0,01M€**



### Les recettes **0,05M€**

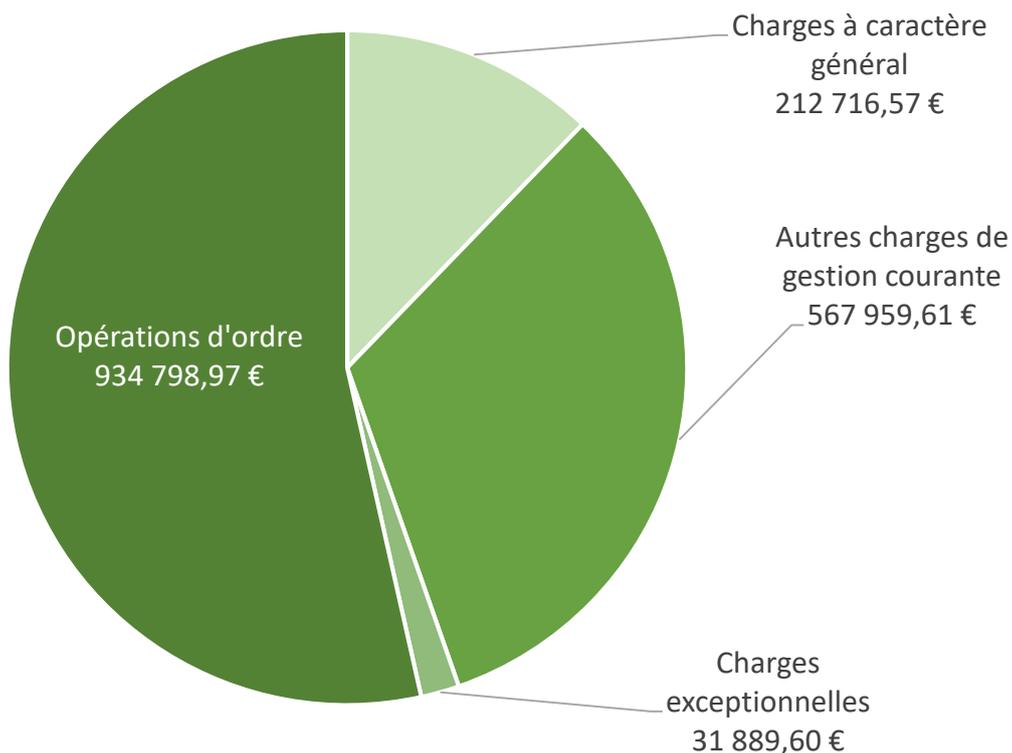


# 10.4

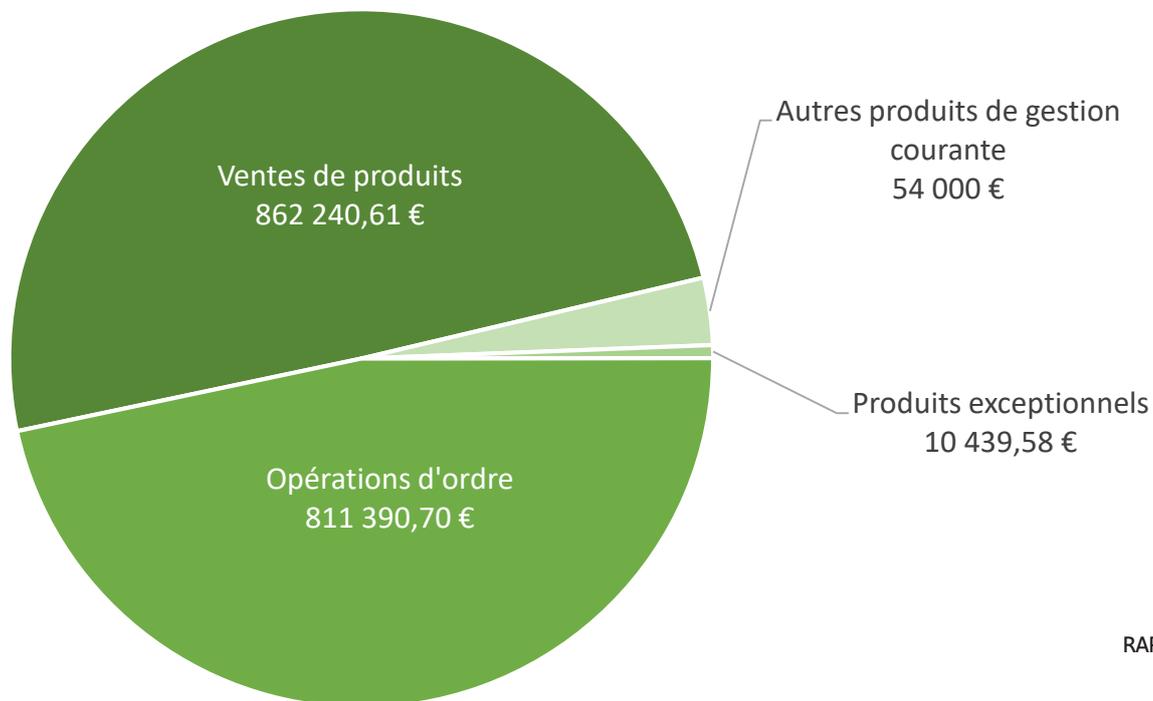
## Le budget Irrigation (CA2023)

### SECTION FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses 1,7M€

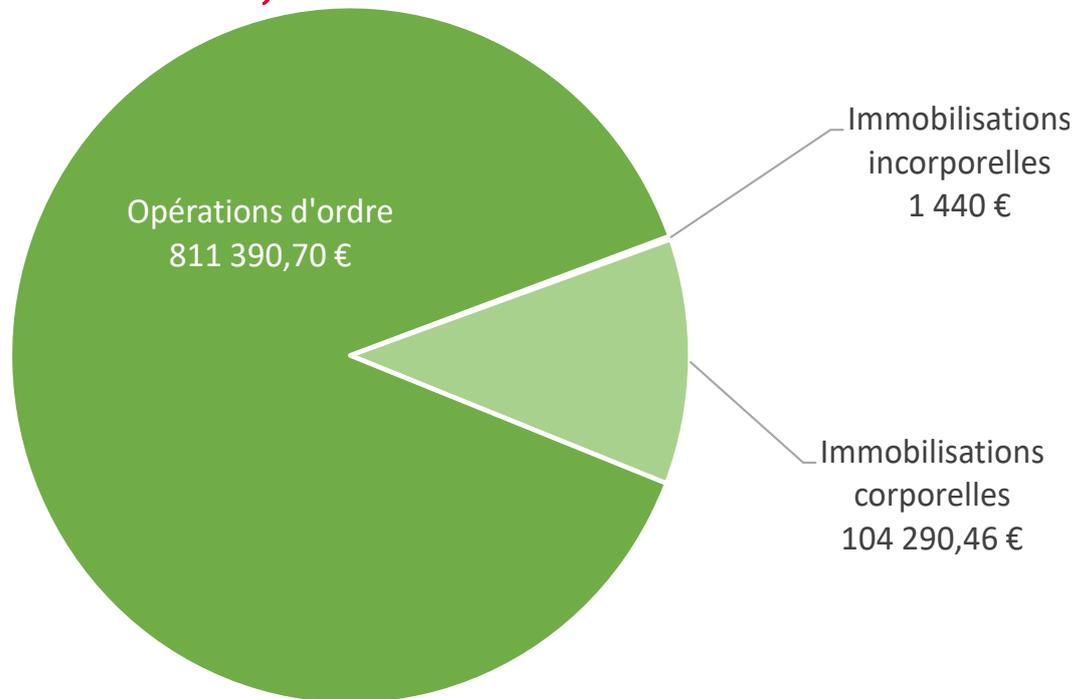


#### Les recettes 1,7M€

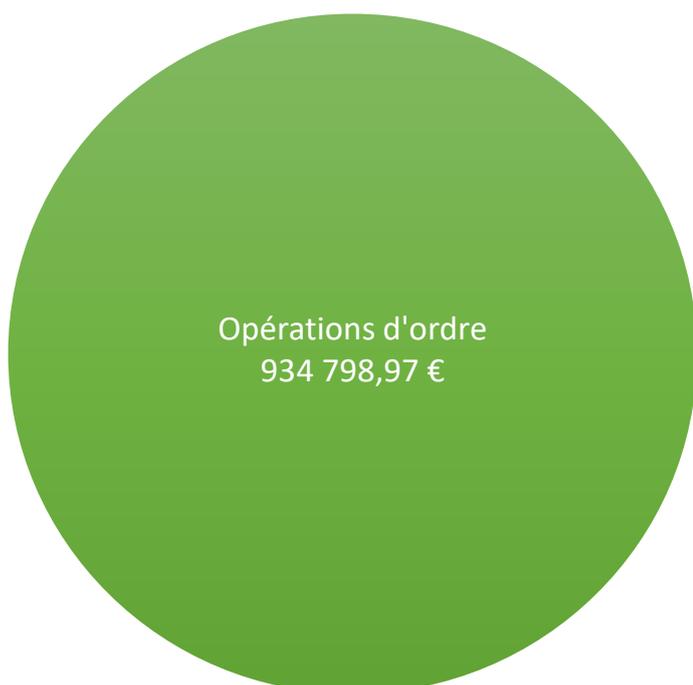


## SECTION INVESTISSEMENT

### Les dépenses **0,9M€**

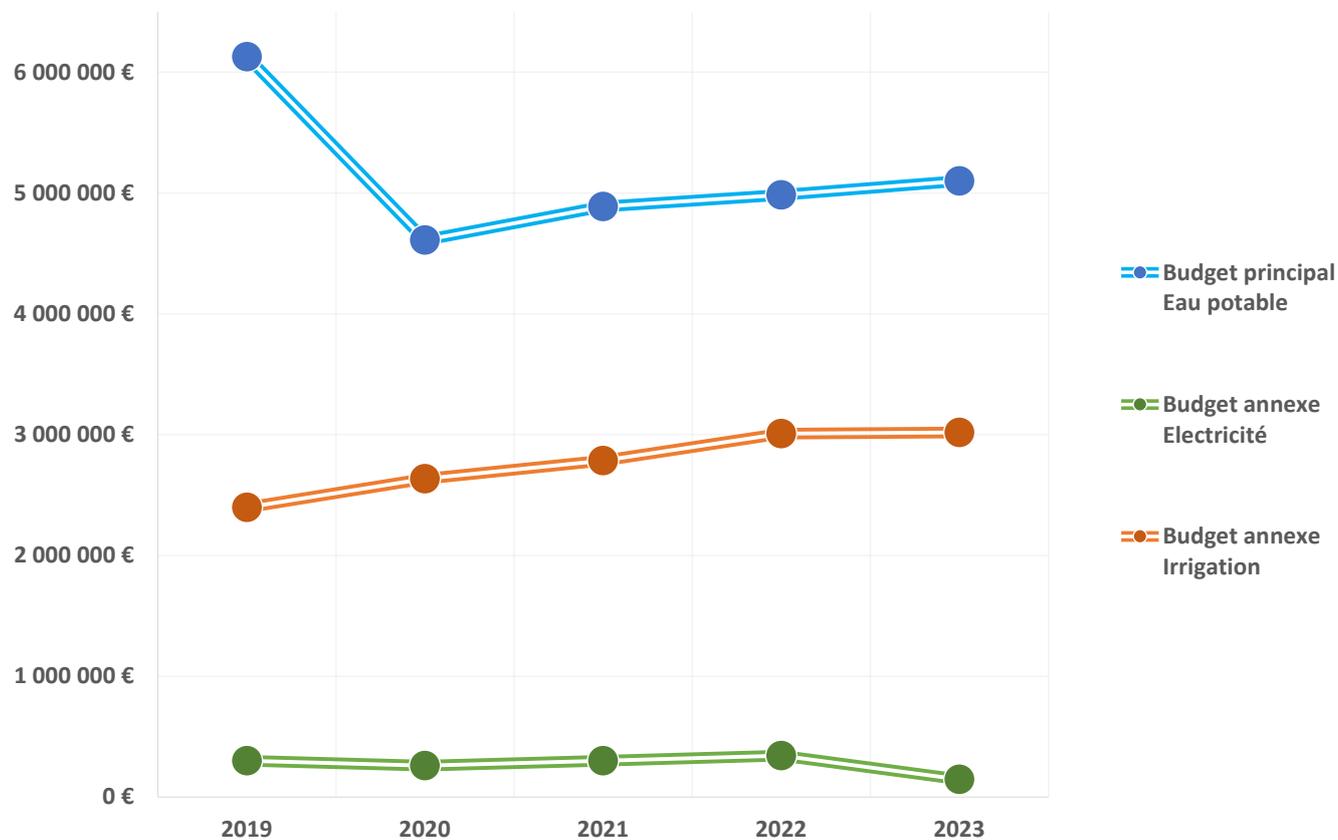


### Les recettes **0,9M€**



Résultat  
**+ 17 677€**

# Evolution des résultats de clôture des trois budgets



Le résultat annuel de l'exercice de chaque budget est reporté sur le résultat de clôture.

En ce qui concerne le **budget Eau Potable**, le résultat de la section de fonctionnement reste largement excédentaire malgré un résultat en forte baisse sur l'exercice dû principalement à l'augmentation des charges et à la baisse des ventes d'eau : réactifs, électricité, charges de personnel (augmentation du point d'indice).

Le résultat de l'exercice du **budget annexe Electricité** est en baisse : le manque d'eau lors des premiers mois et l'indisponibilité de la microcentrale hydroélectrique Tirand-Verdeille en fin d'année ont eu pour conséquence de très peu turbiner de d'enregistrer la production la plus basse jamais enregistrée.

Pour le **budget annexe Irrigation**, nous constatons une consolidation des résultats malgré un léger recul en fonctionnement en raison de ventes d'eau d'irrigation en baisse en 2023 par rapport à 2022, année historiquement élevée.



## 11. Les indicateurs de performances

# Les indicateurs de performances

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, l'Institution fait état des indicateurs suivants :

Indice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Rendement du réseau de transport	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Indice linéaire des volumes non comptés	- 4,6 m <sup>3</sup> /km/j	0 m <sup>3</sup> /km/j	- 2,4 m <sup>3</sup> /km/j*	-1 m <sup>3</sup> /km/j*	-3,6 m <sup>3</sup> /km/j*	-1,1 m <sup>3</sup> /km/j*	0,5m <sup>3</sup> /km/j*	6,3m <sup>3</sup> /km/j*
Indice linéaire de pertes en réseau	- 4,6 m <sup>3</sup> /km/j	-1 m <sup>3</sup> /km/j	- 3 m <sup>3</sup> /km/j*	-1,1 m <sup>3</sup> /km/j*	-3,6 m <sup>3</sup> /km/j*	-1,1 m <sup>3</sup> /km/j*	0,5m <sup>3</sup> /km/j*	6,3m <sup>3</sup> /km/j*
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,46%	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	9 ans et 5 mois	9 ans et 2 mois	6 ans et 5 mois	4 ans et 10 mois	3 ans et 10 mois	3 ans et 9 mois	4 ans et 4 mois	6 ans

NE : Non évalué.

\*Les indicateurs du réseau (rendement, indices linéaires des volumes non comptés et des pertes) sont calculés pour le réseau de transport de l'Institution. Le rendement est supérieur à 100% et les indices négatifs car les compteurs en entrée du réseau de transport voient une large gamme de débit sur laquelle ils ne peuvent être parfaitement calibrés. A l'inverse, les compteurs de vente d'eau sont plus précis.



# Les marchés publics

**N° 1-2023 FOURNITURE DE GAZ CARBONIQUE (CO<sub>2</sub>) avec location de deux cuves**

Durée 1 an reconductible 4 fois (2024 à 2028)

Titulaire : MESSER pour 900 t/an (maximum annuel de ce marché à bons de commande)

**N° B-2023 SUPERVISION AHL / RESTITUTION GANGUISE**

Durée 7 mois

Titulaire : Groupement AMDEC / SEIHE pour 224 865 € HT

**N° C-2023 EVOLUTION DE L'ARCHITECTURE DE TELEPHONIE IP, SOFT PHONIE**

Durée 8 mois (base)

+ contrat de maintenance 3 ans à l'issue de la période de garantie

Titulaire : IDLINE pour 48 944 € HT (base + maintenance 3 ans)

**N° E-2023 TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE - BARRAGE DE MONTBEL**

Procédure classée « sans suite »

**N° F-2023 ACHAT DE VEHICULES POUR DIVERS SERVICES DE L'ITEMN**

Durée 9 mois

Lot 1 Véhicule léger pour le service DIRECTION

Lot 2 véhicule léger pour le service GRANDS TRAVAUX

Titulaire LOTS 1 et 2 : concessionnaire PEUGEOT - sas MAUREL pour 32 606 € TTC (lot 1) et 29 387 € TTC (lot2)

Lot 3 Fourgonnette pour le service RESEAUX : Classé « SANS SUITE »

**N° H-2023 -RELANCE DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN DEBITMETRE ELECTROMAGNETIQUE  
BARRAGE DE MONTBEL**

Durée 5 mois

Titulaire : Groupement GIESPER / RESEAUX pour 129 541 € HT